



LES DÉFIS DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET DE SON FINANCEMENT

Juin 2022

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2^e et 3^e a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

OBSERVATOIRE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

RAPPORT ANNUEL 2021

AVANT-PROPOS

L'Observatoire du financement des entreprises (OFE) a été créé en 2010.

À l'origine, les États généraux de l'industrie ont mis en évidence cette année-là des lacunes en matière d'information sur le financement des entreprises. Pour y remédier, le Gouvernement a alors décidé de créer un observatoire dédié, avec pour objectif de dégager une vision commune sur les questions du financement des entreprises et particulièrement des PME.

Depuis l'élargissement du périmètre de l'OFE à l'économie sociale et solidaire (ESS) en janvier 2019, ESS France est également représentée à l'Observatoire.

Les différents rapports de l'OFE font l'objet d'un consensus entre les institutions qui en sont membres. Ils sont publics et accessibles sur le site de la Médiation du crédit aux entreprises (<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>), page « observatoire du financement ».

Présidé par le médiateur national du crédit, l'Observatoire regroupe :

- les principales organisations représentatives des entreprises (MEDEF, CPME, U2P, etc.) et les réseaux consulaires (CCI, CMA France);
- les principales organisations représentatives du secteur financier (FBF, ASF, France Invest, assureurs-crédit, Financement Participatif France, etc.);
- des établissements financiers;
- des acteurs publics du financement (tels que Bpifrance);
- les acteurs du monde comptable (CSOEC);
- les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques et de diagnostic économique (Banque de France, Insee, direction générale du Trésor, direction générale des Entreprises, Rexecode, etc.).

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : LES COMPORTEMENTS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES SUR LONGUE PÉRIODE ET DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE	9
1.1 L'évolution de l'investissement des entreprises sur longue période (2000-2020)	9
1.2 Focus sur la situation avant crise sanitaire	10
1.3 Impacts de la crise sanitaire	12
1.4 Modalités de financement	15
CHAPITRE 2 : L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES : PARCOURS, FREINS ET LEVIERS DE DÉCISIONS	23
2.1 Transition numérique	23
2.2 Transition énergétique	26
2.3 Illustrations : enseignements dégagés des entretiens qualitatifs avec les dirigeants d'entreprises	29
CHAPITRE 3 : FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALES : ENJEUX ET MODALITÉS	35
3.1 Financement et accompagnement bancaire et financier	35
3.2 Des dispositifs publics complémentaires d'accompagnement	37
CONCLUSIONS	47
ANNEXES	49

INTRODUCTION

Le rapport de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE) est consacré aux « Défis de l'investissement des entreprises et de son financement » abordés sous l'angle des comportements et parcours d'investissements des entreprises ¹.

Il vise à apporter un éclairage transversal, opérationnel et pédagogique sur les perspectives d'investissement des entreprises en mettant en exergue les problématiques liées aux transitions numérique et énergétique des entreprises. Les enjeux dans ce domaine, initialement abordés dans le contexte de sortie de la crise sanitaire, se trouvent naturellement renforcés par les conséquences économiques du conflit en Ukraine. En conséquence, le rapport ne s'attache pas à développer les dimensions macroéconomiques du financement de l'investissement qui était notamment l'objet du rapport consacré en 2015 à cette thématique par François Villeroy de Galhau ².

Le rapport se concentre ainsi successivement sur :

- les comportements d'investissement des entreprises sur longue période et dans le contexte de crise sanitaire ;
- les parcours, freins et leviers des décisions caractérisant l'investissement en faveur des transitions numérique et énergétique des entreprises ;
- les enjeux et modalités de financement et d'accompagnement des transitions numérique et environnementale.

Les enseignements dégagés de ces travaux, menés de juin 2021 à janvier 2022, résultent de contributions et d'approches complémentaires parmi lesquelles :

- des éléments de diagnostics quantitatifs ou qualitatifs issus des données de cadrage, baromètres, enquêtes ou études existants dans ce domaine ;
- des informations collectées auprès de dirigeants d'entreprises afin de cerner leurs besoins d'investissement, les défis auxquels ils sont confrontés, le regard qu'ils peuvent porter sur leurs motivations et parcours d'investissement ;
- les interventions des différents membres de l'observatoire ;
- les interventions ponctuelles d'experts sur des thématiques spécifiques.

¹ Ce rapport n'intègre pas les évolutions des comportements et attentes liées à la crise ukrainienne.

² https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/10/rapport_sur_le_financement_de_linvestissement_des_entreprises.pdf

1

LES COMPORTEMENTS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES SUR LONGUE PÉRIODE ET DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

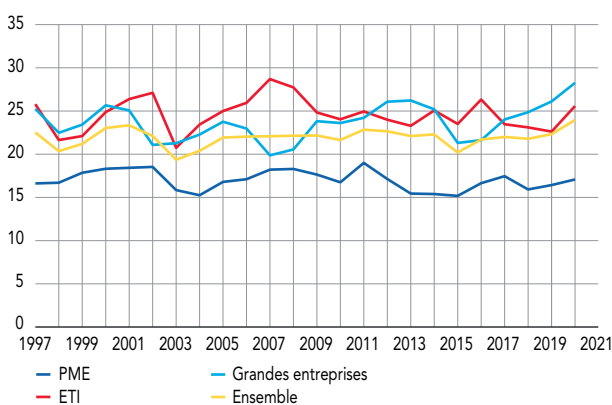
1.1 L'évolution de l'investissement des entreprises sur longue période

Compte tenu de l'objet du rapport, centré sur les parcours opérationnels des entreprises, l'analyse menée à partir des données de la Banque de France et de l'Insee se concentre sur les investissements corporels et incorporels, destinés à augmenter ou améliorer la production, gagner de nouveaux marchés ou gagner en notoriété. L'investissement peut aussi être nécessaire pour maintenir le potentiel de production (renouvellement des équipements obsolètes) ou satisfaire à de nouvelles normes, environnementales notamment.

L'indicateur retenu pour mesurer l'évolution de l'investissement des entreprises sur longue période est le taux d'investissement qui rapporte les dépenses d'investissement à la valeur ajoutée.

Pour l'ensemble des entreprises de l'échantillon issu de Fiben ³, ce taux est de 22 % sur longue période. Il est structurellement plus faible pour les PME (petites et moyennes entreprises), ce qui ne résulte pas nécessairement d'un effet taille mais peut s'expliquer par une certaine sous-représentation parmi les PME des secteurs qui investissent le plus – notamment l'industrie, avec la fabrication de matériels de transport, d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines, mais aussi les activités immobilières.

G1 Taux d'investissement par taille d'entreprises (en %)



Source : Banque de France, FIBEN.

³ Recensement des données de bilan des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 750 000 euros.

En montant, l'investissement corporel domine l'investissement incorporel pour toutes les tailles d'entreprises, bien que plus nettement pour les PME (85 % de l'investissement non financier en moyenne de 2000 à 2019) que pour les ETI (entreprises de taille intermédiaire) et les grandes entreprises (82 % et 83 %).

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte caractérisé, en outre, par la mise en œuvre de la réforme du crédit d'impôt recherche dont les études d'évaluation soulignent les effets microéconomiques (cf. encadré 2).

1.2 Focus sur la situation avant crise sanitaire

Les données Esane, exploitées par l'Insee pour l'année 2019, apportent un éclairage complémentaire sur l'investissement des entreprises, avant la crise sanitaire, par taille et secteurs d'activité ⁴.

En 2019, l'investissement corporel brut, hors apports des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, s'est élevé à 227,5 milliards d'euros. Il progresse de 8,2 % en valeur par rapport à 2018, plus vite que la valeur ajoutée hors taxes (+ 3,7 %). Le taux d'investissement ⁵ s'établit à 20,0 %, en progression par rapport à 2018 (+ 0,8 point). Il augmente dans tous les secteurs, sauf dans l'industrie, où il baisse de 0,3 point.

Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (63,8 milliards d'euros), puis les activités immobilières, les services aux entreprises, les transports et l'entreposage, le commerce et l'information-communication, secteur dans lequel 72 % des investissements sont concentrés dans les télécommunications.

En 2019, sur les 2,3 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal), 1,1 million ont réalisé des investissements, soit 46 %. Les plus grosses structures investissent presque toutes : 99,6 % des grandes entreprises (GE), 98 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 89 % des PME non microentreprises. En revanche, moins de la moitié des MIC (microentreprises) investissent (43 %). Ces proportions sont structurelles et évoluent peu. Si un entrepreneur individuel peut se permettre, notamment pour certains métiers de services, d'investir rarement après son installation, les investissements sont clairement une nécessité pour les plus grosses structures.

⁴ Une analyse détaillée de l'investissement des entreprises avant la crise sanitaire figure en annexe 1 au présent rapport.

⁵ Rapport entre les investissements corporels bruts et la valeur ajoutée.

T1 Investissements et taux d'investissement en 2019

	Investissements corporels bruts hors apports	Valeur ajoutée hors taxes	Taux d'investissement
	en milliards d'euros		en %
Industrie	63,8	318,9	20,0
<i>dont industrie manufacturière</i>	38,2	268,2	14,2
Construction	12,3	107,2	11,5
Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle	25,1	221,0	11,4
Transports, entreposage	29,8	92,0	32,4
Hébergement-restauration	10,9	47,1	23,1
Information-communication	15,5	98,8	15,7
Activités immobilières	37,0	42,1	87,9
Autres services principalement marchands	32,9	209,6	15,7
Ensemble	227,5	1 136,7	20,0

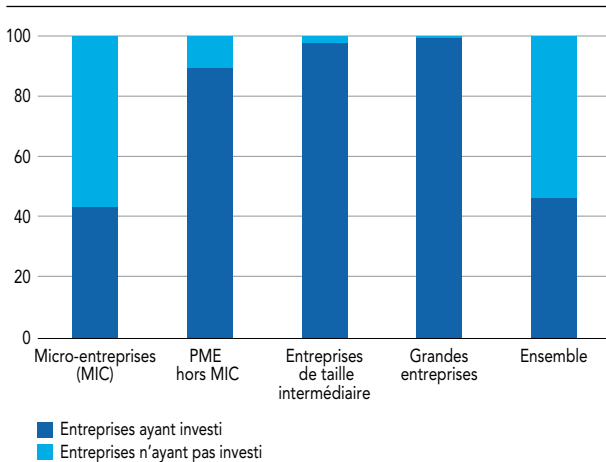
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane 2019.

Les montants investis par les MIC sont faibles, en raison notamment du niveau de leur activité. Pour un quart d'entre elles, leur dépense d'investissement est inférieure à 1 500 euros ; et pour une sur deux, elle est inférieure à 5 000 euros. Le montant investi médian des PME hors microentreprises est huit fois supérieur à celui des microentreprises ; celui des ETI l'est 445 fois plus. Pour les GE, le montant médian de l'investissement s'élève à 71 millions d'euros.

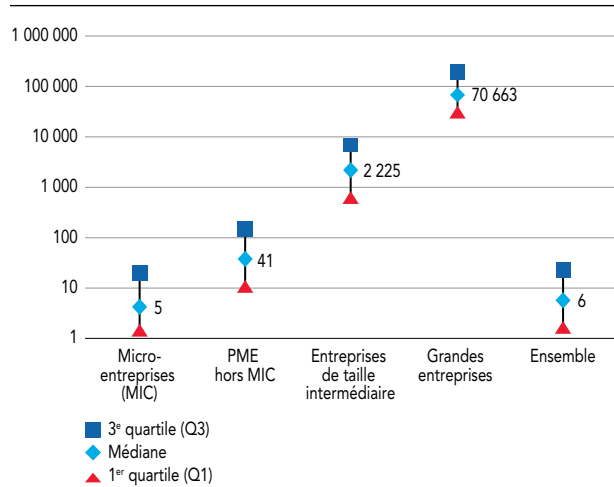
Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises : parmi les entreprises ayant investi en 2019, 2 % d'entre elles réalisent chacune un investissement supérieur à 500 000 euros et concentrent à elles seules 88 % du montant total de l'investissement des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ; à l'opposé, 58 % d'entre elles réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros et ne comptabilisent que 1 % du total de l'investissement corporel brut hors apports.

G2 Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2019 (en %)



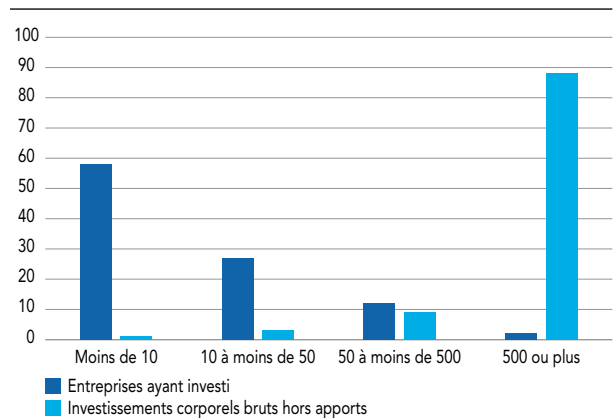
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
 Source : Insee, Esane 2019 (données individuelles).

G3 Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2019 (en milliers d'euros, échelle logarithmique)



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ayant investi en 2019.
 Source : Insee, Esane 2019 (données individuelles).

G4 Répartition des entreprises ayant investi selon le montant de leur investissement en 2019 (en %)

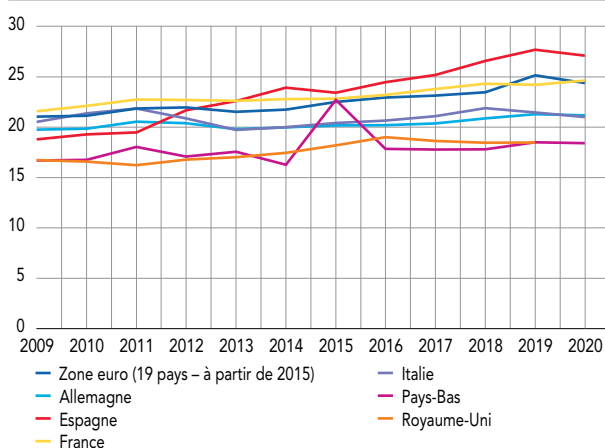


Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ayant investi en 2019.
 Source : Insee, Esane 2019 (données individuelles).

T2 Part des investissements corporels dans le total des investissements non financiers

	PME	ETI	GE
2019 (1)	86,1 %	83,3 %	82,0 %
2020 (2)	83,6 %	84,2 %	75,8 %
Variation (2) – (1)	- 2,5 points de %	+ 0,9 point de %	- 6,1 points de %

G6 Taux d'investissement par pays (en%)



Source : Eurostat.

1.3 Impacts de la crise sanitaire

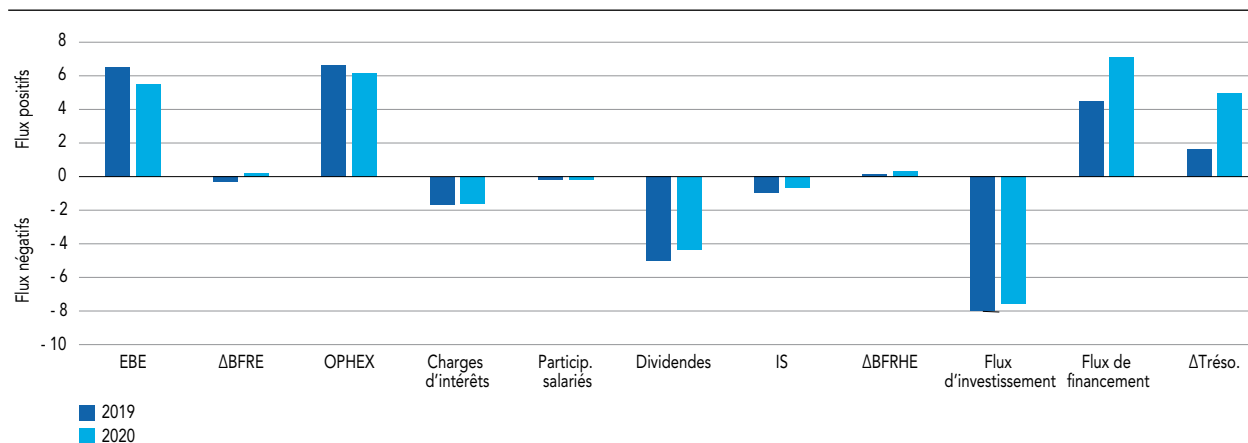
1.3.1 Une résistance de l'investissement observée pendant la crise sanitaire

En 2020, les analyses de la Banque de France montrent que les entreprises ont réduit leurs dépenses d'investissement par comparaison à 2019 mais le taux d'investissement ⁶ a progressé. Ainsi, sur cette période, alors que la baisse de la valeur ajoutée était d'environ 8 % pour l'ensemble des entreprises, la baisse de l'investissement a été moins forte. Les entreprises ont, en effet, maintenu un certain nombre de dépenses d'investissement dans un contexte où la crise n'était pas de nature économique et où elles devaient, dans la mesure du possible, veiller au maintien de leurs capacités de production.

Par taille d'entreprises, des différences de comportement sont notables, les PME et les grandes entreprises ayant plus réduit leurs investissements corporels relativement à leurs investissements incorporels (en particulier les grandes entreprises), et inversement pour les ETI (cf. tableau 2).

D'après les données de comptabilité nationale, cette résistance de l'investissement en France ne se retrouve pas ailleurs en Europe, ni au niveau de l'ensemble de la zone, ni pour les grands pays de la zone (cf. graphique 6 – donnée 2020 manquante pour le Royaume-Uni, hors zone euro), puisque partout on observe un fléchissement du taux d'investissement entre 2019 et 2020, sauf en France.

G5 Principaux flux de trésorerie (positifs et négatifs) en 2019 et 2020 (en % du chiffre d'affaires 2019)



EBE : Excédent brut d'exploitation ; OPHEX : opérations hors exploitation ; ΔBFRE : variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ; Particip. salarié : participation des salariés aux résultats de l'entreprise ; IS : impôt sur les sociétés ; ΔBFRHE : variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation.

Source : Banque de France, FIBEN octobre 2021.

Dans ce contexte macroéconomique, une enquête menée par la Banque de France au printemps 2021 auprès de 1 400 dirigeants d'entreprises conseillers départementaux de ses succursales départementales montre également que la crise a pu impacter la mise en œuvre des plans d'investissement sans pour autant remettre en cause les trajectoires d'investissement de long terme.

Seuls 5 % des dirigeants interrogés ont, en effet, annoncé un abandon de projets (principalement dans des secteurs fortement touchés par la crise : aéronautique, filière viti-vinicole, tourisme et restauration).

Certains projets ont toutefois dû être reportés en raison de l'indisponibilité transitoire des partenaires et/ou des matériels : arrêt des travaux dans le bâtiment (avec parfois une reprise sur un rythme réduit ensuite), mais aussi réduction des déplacements (ex. : des techniciens de fournisseurs étrangers empêchés de venir installer des machines, ralentissement des approvisionnements, etc.). D'autres ont été redimensionnés, à la hausse comme à la baisse (à proportions identiques) en raison de la réduction de capacités sur certains produits moins demandés (des réorganisations internes dans les groupes peuvent avoir conduit à des rapatriements de lignes de production et de programmes d'études) ou à l'inverse de l'adaptation à une demande en hausse pour les produits ou matériels de protection, par exemple.

1.3.2 Des intentions d'investissement qui confirment cette résilience

Les enquêtes de conjoncture PME et ETI menées par Bpifrance Le Lab ⁷, de même que les baromètres trimestriels TPE-PME Bpifrance Le Lab et Rexecode ⁸ témoignent d'une grande résilience des TPE-PME passé le choc initial du printemps 2020.

Les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics, déployés pour les PGE (prêts garantis par l'État) et les mesures de report d'échéances (sur 6 voire 12 mois) par le secteur bancaire ont permis de neutraliser dans une très large mesure les impasses de trésorerie des TPE-PME comme des ETI. Même au plus fort de la crise, les difficultés de trésorerie « insurmontables » reportées n'ont pas concerné plus de 3 % des répondants dans les enquêtes. Si l'endettement a fortement augmenté, il est apparu rapidement qu'une grande partie du coussin de liquidité obtenu par les TPE-PME, notamment via l'obtention des prêts garantis par l'État, est resté intact tout au long de la crise.

Dans ce contexte, le rebond de l'investissement a été rapide, dans le sillage de la réouverture de l'économie et la situation financière préservée des TPE-PME. Le taux de PME déclarant

envisager des dépenses d'investissement est ainsi remonté à son niveau d'avant crise dès le début de l'année 2021.

1.3.3 Impact des mesures de soutien financier

La crise de la Covid-19 a eu un impact très marqué sur la situation financière des entreprises, qui ont fait face à une réduction brutale de leur chiffre d'affaires. Dans le cadre des travaux du Comité Cœuré ⁹, la DG Trésor a développé un outil de micro-simulation ¹⁰ pour estimer l'impact des mesures de soutien d'urgence mises en place sur la situation financière des entreprises.

Les résultats montrent que si la situation financière des entreprises s'est dégradée en 2020 par rapport à une année sans crise, les politiques publiques, en premier lieu l'activité partielle et, pour les petites entreprises, le fonds de solidarité, ont fortement limité le nombre d'entreprises illiquides ou insolvables. La part d'entreprises devenant illiquides aurait été plus élevée de 8,4 points de pourcentage en 2020 que lors d'une année sans crise et le nombre d'entreprises devenant insolvables aurait été 3 points plus élevé.

L'analyse du profil de productivité des entreprises qui connaissent des difficultés financières indique que la crise met en difficulté des entreprises plus productives qu'habituellement. Le soutien public n'a toutefois pas sélectionné les entreprises selon leur productivité, très probablement parce que l'accès aux mesures de soutien a été ouvert à la plupart des entreprises.

À plus long terme, l'endettement supplémentaire des entreprises peut freiner l'investissement. Une estimation ¹¹ réalisée sur les entreprises de la zone euro montre ainsi que 60 % de la baisse de l'investissement des entreprises constatée sur la période 2008-2012 s'explique par le sous-investissement des sociétés qui avaient une dette plus élevée et de celles qui avaient une dette davantage à court terme.

6 Dépenses d'investissement corporel et incorporel rapportées à la valeur ajoutée.

7 73^e enquête semestrielle de conjoncture auprès des PME et 11^e enquête ETI, Bpifrance Le Lab.

8 Baromètre trimestriel trésorerie, investissement et croissance des TPE-PME, Bpifrance Le Lab – Rexecode, T3 2021.

9 Le Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises, présidé par Benoît Cœuré, a été chargé de suivre et d'évaluer l'impact des mesures de soutien aux entreprises françaises face à la pandémie de Covid-19. Le comité a rendu son rapport final en juillet 2021.

10 A. Bauer, B. Hadjibeyli, G. Roulleau, "Live and (don't) let die : the impact of Covid-19 and public support on French firms", DG Trésor, document de travail n° 2021/2, avril 2021.

11 S. Kalemli-Özcan, S. L. Laeven, and D. Moreno (2018), "Debt Overhang, Rollover Risk, and Corporate Investment : Evidence from the European Crisis", CEPR Discussion Paper 12881.

Le Trésor a réalisé une analyse économétrique qui permet d'évaluer l'impact des contraintes financières liées à la crise sur l'investissement des entreprises françaises : en faisant l'hypothèse que la demande et le niveau de profit des entreprises reviendraient à leur niveau d'avant crise, l'endettement des entreprises généré par la crise réduirait l'investissement d'environ 2 % par rapport à la tendance, et cette baisse aurait été de 2,5 % en l'absence des mesures de soutien. L'investissement en R&D (recherche et développement) serait moins affecté et les entreprises qui investissent de façon régulière en R&D font généralement le choix de lisser l'impact du choc parce que les coûts d'ajustement (perte de capital humain, fermeture/ouverture des laboratoires) sont trop élevés. Cependant, les contraintes financières liées à la crise peuvent avoir un impact sur les entreprises qui investissent en R&D de façon ponctuelle. De plus, face à des difficultés financières, les entreprises peuvent choisir de réallouer les projets de R&D risqués vers des projets d'innovation moins risqués.

Pour contrer ces effets négatifs sur l'investissement, le Plan de relance a prévu de nombreux dispositifs pour renforcer les fonds propres des entreprises et soutenir leur investissement, comme la réduction des impôts de production, les prêts participatifs et les obligations Relance, le label France Relance ou encore l'abondement des fonds d'investissement régionaux par le Fonds France Relance État-Régions, aux côtés des Régions.

1.3.4 La crise, accélérateur de la mise en œuvre des transitions numérique et environnementale ?

Il ressort des enquêtes et baromètres précités publiés par Bpifrance le Lab et Rexecode que la crise semble avoir stimulé des besoins d'investissements en faveur de la transition digitale des entreprises. Ainsi, à mi-2021, 26 % des PME déclarent

une accélération des dépenses dans ce domaine tandis que 2 % seulement envisagent de les reporter ou de les annuler. Ce phénomène apparaît plus marqué pour les ETI, ces pourcentages s'établissant respectivement à 59 % et à 1 %.

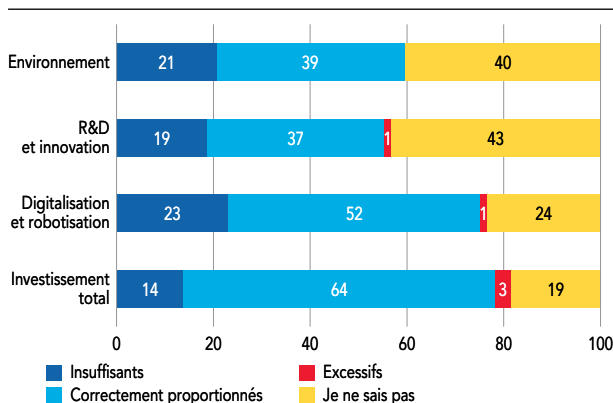
S'agissant de l'adaptation à la transition énergétique, les dépenses d'investissement semblent également, mais dans une moindre mesure, se caractériser par une certaine accélération depuis 2021. Ainsi, un tiers des investissements des TPE-PME seraient concernés par cette thématique contre environ 25 % avant la crise.

Pour les cinq prochaines années, les PME anticipent assez largement une accélération de ces investissements (29 % en faveur du digital et 22 % en direction de l'environnement) ou *a minima* leur maintien (32 % dans ces domaines), un ralentissement de l'investissement n'étant envisagé que par une proportion très faible (5 à 6 %) des entreprises. Ces anticipations s'inscrivent en cohérence avec un déficit net d'investissement ressenti par 20 % des entreprises sur ces segments, cette perception étant deux fois plus élevée que pour le reste des investissements.

Malgré l'amplification observée des intentions d'investissement dans ces domaines, une forte part des TPE-PME demeure néanmoins dans l'expectative quant à la mise en œuvre opérationnelle de plans d'investissements de transition digitale ou environnementale. Elles sont ainsi respectivement 33 % et 40 % à exprimer des réserves en ce qui concerne l'engagement de ces transformations.

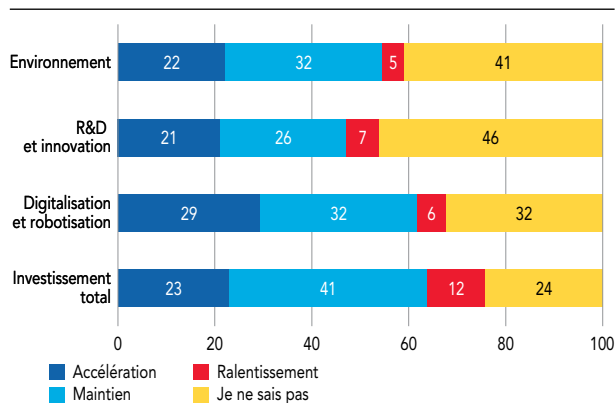
Ce constat peut être mis en relation avec les facteurs de décisions d'investissement évoqués dans ces enquêtes. Dans ce cadre, les TPE-PME citent des freins liés aux perspectives de demande (64 % des cas), à l'évolution des

G7 Calibrage des investissements au cours des 3 dernières années (en %)



Source : Baromètre T3 2021, Bpifrance Le Lab – Rexecode.

G8 Évolution anticipée des investissements à horizon de 5 ans (en %)



Source : Baromètre T3 2021, Bpifrance Le Lab – Rexecode.

normes et de la réglementation (27 %) ou encore au manque de compétence interne (17 %). Le financement interne (capacités d'autofinancement) est un des principaux freins pour 27 % des TPE-PME, le financement externe (accès au crédit, autres sources de financement externes à l'entreprise) est cité comme un des principaux freins dans 16 % des cas.

L'impact de la crise sanitaire sur les orientations d'investissement des entreprises se dégage également de manière convergente de l'enquête précitée menée par la Banque de France au printemps 2021 auprès des dirigeants d'entreprises conseillers départementaux de ses succursales départementales. Il en ressort notamment que les choix d'investissement apparaissent désormais guidés par des dimensions nouvelles liées à la prise en compte du risque sanitaire, à la dynamique de digitalisation, à la recherche d'une performance durable ou encore à l'engagement d'une réflexion relative à l'évolution de l'immobilier de bureau avec la recherche d'une adaptation des bâtiments et des surfaces à l'accroissement du télétravail.

Enfin, des besoins nouveaux ont émergé impulsant de nouvelles orientations pour les plans d'investissement des entreprises. Ces derniers ont ainsi porté sur des investissements dans les chaînes logistiques notamment, pour répondre au développement des nouveaux modes de consommation (« click and collect », « drive », etc.) la réalisation d'achats de nouveaux matériels informatiques pour permettre la mise en place du télétravail (dotation en ordinateurs portables, outils de visioconférences, etc.). L'adaptation des processus de production aux exigences sanitaires, ainsi que des matériels (climatisation, vestiaires, postes de travail, postes de garde, blocs sanitaires, etc.).

Ces évolutions se sont également concrétisées par l'engagement de dépenses immatérielles assez soutenues (prestations de consultants sur la mise en place de solutions

sur le web, développement de sites de e-commerce, logiciels de relations clients, investissement en progiciels de gestion intégrée, adaptation des SI au télétravail, etc.).

1.4 Modalités de financement

1.4.1 Un financement influencé par la taille de l'entreprise, la nature et de la taille de l'investissement ¹²

Réalisée sur la base des bilans et comptes de résultat des entreprises présentes sur une durée d'au moins cinq ans dans la base Fiben au cours de la période 1989-2016, une étude de la Banque de France analyse les modalités de financement de l'investissement en fonction de la taille de l'entreprise et les caractéristiques de l'investissement.

Elle met en évidence que, toutes tailles confondues, le crédit bancaire est essentiel au financement de l'investissement pour la grande majorité des entreprises. Sa contribution au financement de l'accumulation d'actifs fixes est estimée à environ 60 %. Les autres sources de financement que sont les autres dettes financières, les bénéfices non distribués et les liquidités contribuent chacune à plus ou moins 10 % de l'investissement (cf. tableau 3).

Mais en prenant en compte une segmentation par taille, la contribution du crédit bancaire au financement des actifs fixes est réduite d'un tiers, à environ 40 %, tandis que la contribution estimée des autres dettes financières passe à 20 %. Le changement le plus significatif concerne le financement par apport de capitaux propres qui n'est

¹² Mathias Lé et Frédéric Vinas « Working Paper. Le financement de l'investissement : taille des entreprises, taille et nature de l'investissement » (2020).

T3 Contributions de différentes sources au financement des actifs fixes

	Crédit bancaire	Autres dettes	Capitaux propres	Bénéfices non distribués	Liquidités disponibles
Sans effet taille	0,577	0,099	0,009	0,105	- 0,101
Avec effet taille	0,377	0,219	0,084	0,11	- 0,092
Par tranche de tailles					
25 % les plus petites	0,628	0,081	0,000	0,092	- 0,121
]25-50]	0,600	0,081	0,002	0,100	- 0,127
]50-75]	0,568	0,100	0,009	0,094	- 0,131
]75-90]	0,541	0,134	0,020	0,076	- 0,119
]90-95]	0,497	0,161	0,041	0,077	- 0,101
5 % les plus grandes	0,248	0,288	0,128	0,122	- 0,094

Source : Mathias Lé et Frédéric Vinas (2020), tables 7, 8 et 10. Pour les détails des résultats d'estimation, se reporter à cette source.

plus du tout marginal : sa contribution est de plus en plus importante.

Plus en détails, la contribution du crédit bancaire à l'investissement en actifs fixes diminue fortement avec l'augmentation de la taille de l'entreprise. Pour les 25 % d'entreprises les plus petites (premier quartile), la contribution du crédit bancaire au financement des actifs fixes est de 60 %. À l'autre bout de la distribution par taille, pour les 5 % d'entreprises les plus grandes, cette contribution n'est que de 25 %. Dans le même temps, la contribution des autres dettes financières et des capitaux propres s'avère largement croissante avec la taille de l'entreprise. Par conséquent, les grandes entreprises sont beaucoup moins dépendantes du crédit bancaire pour leurs investissements que les entreprises de plus petite taille. Ainsi, même dans un système financier

bancaire (par opposition à un système financier de marché de type anglo-saxon), le financement par actions peut jouer un rôle important dans le financement de l'accumulation de capital.

Concernant le mode de financement par type d'investissement, les investissements en immobilisations corporelles mobilisent une fraction proportionnellement plus importante de financement provenant du crédit bancaire que les investissements en immobilisations incorporelles (cf. tableau 4).

Par conséquent, le financement de l'investissement en immobilisations incorporelles repose proportionnellement plus sur les autres dettes financières et sur le financement par apport de fonds propres. Les ressources internes

T4 Contributions de différentes sources au financement par type d'actifs fixes

		Crédit bancaire	Autres dettes	Capitaux propres	Bénéfices non distribués	Liquidités disponibles
Sans effet taille	Actifs matériels	0,597	0,088	0,006	0,107	- 0,094
	Actifs immatériels	0,430	0,257	0,097	- 0,001	- 0,064
Avec effet taille	Actifs matériels	0,436	0,193	0,070	0,094	- 0,085
	Actifs immatériels	0,230	0,303	0,169	0,007	- 0,003

Source : Mathias Lé et Frédéric Vinas (2020), tables 11 et 12. Pour les détails des résultats d'estimation, se reporter à cette source.

T5 Contributions de différentes sources au financement par montant de l'investissement en actifs fixes et par taille d'entreprise

	Crédit bancaire	Autres dettes	Capitaux propres	Bénéfices non distribués	Liquidités disponibles
Faibles montants					
25 % les plus petites	0,504	0,105	- 0,002	0,159	- 0,170
]p25-p50]	0,500	0,088	- 0,021	0,221	- 0,143
]p50-p75]	0,518	0,066	- 0,005	0,206	- 0,134
]p75-p90]	0,495	0,118	0,009	0,209	- 0,061
]p90-p95]	0,467	0,169	0,007	0,204	- 0,037
5 % les plus grandes	0,261	0,161	0,074	0,297	- 0,110
Montants élevés					
25 % les plus petites	0,649	0,077	0,003	0,088	- 0,106
]p25-p50]	0,621	0,077	0,006	0,092	- 0,114
]p50-p75]	0,591	0,098	0,012	0,081	- 0,121
]p75-p90]	0,567	0,127	0,020	0,060	- 0,111
]p90-p95]	0,522	0,145	0,032	0,065	- 0,098
5 % les plus grandes	0,316	0,332	0,163	0,055	- 0,002

Source : Mathias Lé et Frédéric Vinas (2020), table 20. Pour les détails des résultats d'estimation, se reporter à cette source.

telles que les bénéfices non distribués et les liquidités ne jouent aucun rôle dans le financement des investissements incorporels, alors qu'elles représentent jusqu'à 20 % du financement des investissements en immobilisations corporelles. Ces résultats confirment donc que la nature spécifique du capital immatériel (faible redéploiement, non-exclusivité et faible liquidité) nécessite des combinaisons de financement spécifiques (cf. Hall et Lerner, 2010 ; Borisova et Brown, 2013) ¹³.

Enfin, s'agissant de la valeur de l'investissement à financer, les investissements plus importants (définis comme les variations des actifs fixes par rapport aux actifs totaux au-dessus de la médiane) sont plus systématiquement associés aux variations du crédit bancaire (ainsi qu'aux variations des autres dettes financières et des capitaux propres). Inversement, les ressources internes jouent un rôle important dans le financement des petits investissements : les bénéfices non distribués sont ainsi la deuxième source de fonds la plus importante pour le financement des petits investissements (cf. tableau 5).

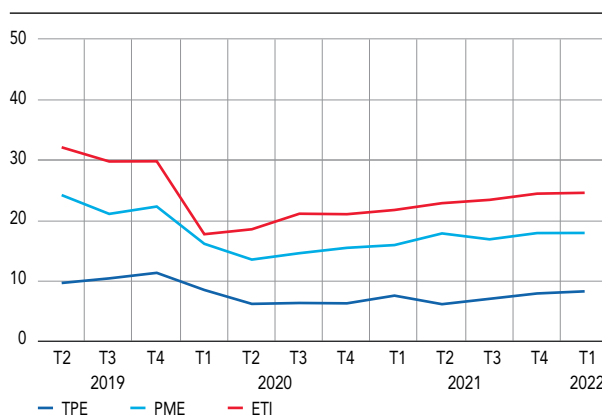
Ces schémas de financement selon le montant de l'investissement sont en jeu tant pour les investissements matériels que pour les investissements immatériels et pour l'ensemble de la gamme de tailles d'entreprises, même si l'écart entre le financement des grands et des petits investissements se réduit lorsque l'on considère les grandes entreprises (cf. Mathias Lé et Frédéric Vinas, 2020).

1.4.2 Un accès large aux crédits d'investissement

Les données issues de l'enquête trimestrielle menée par la Banque de France en partenariat avec la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) auprès de TPE-PME et ETI sur leur accès au financement bancaire confirment, au 1^{er} trimestre 2022, l'accès large des entreprises aux crédits d'investissements ¹⁴.

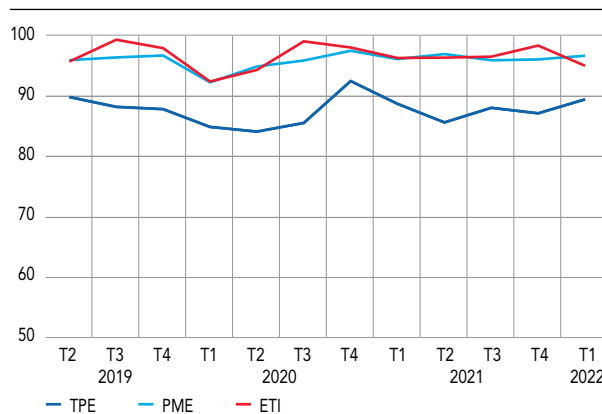
Les demandes de nouveaux crédits d'investissement se stabilisent à des niveaux légèrement inférieurs à ceux d'avant-crise, avec 8 % des TPE, 18 % des PME et 25 % des ETI ayant fait une demande au cours du trimestre écoulé. Les taux d'obtention restent élevés et en légère hausse, pour ces crédits, à 89 % de demandes satisfaites (en totalité ou à plus de 75%) pour les TPE, 97 % pour les PME. Le taux d'obtention pour les ETI est de 95% pour ce premier trimestre.

G9 Demande de crédits d'investissement en % des entreprises (en %)



Données non-corrigées des variations saisonnières, en % ; hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment.
 Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit : TPE = 0-9 salariés ; PME = 10-249 salariés ; ETI = 250-4 999 salariés.
 Note : Étant donnée la taille de l'échantillon des ETI, les résultats sont à interpréter avec précaution.
 Source : Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France.

G10 Obtention de crédits d'investissement en % des entreprises ayant demandé ce type de crédit (en totalité ou à plus de 75 %) (en %)

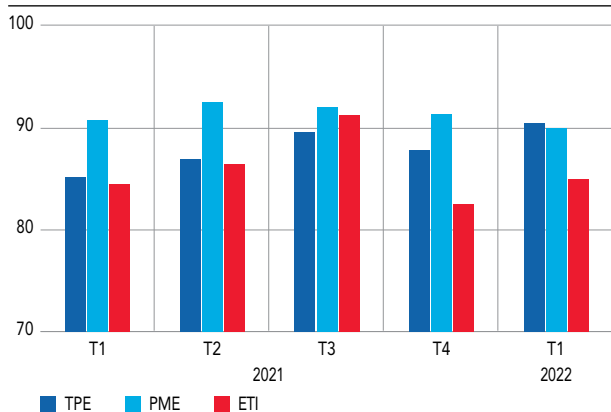


Données non-corrigées des variations saisonnières, en % ; hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment.
 Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit : TPE = 0-9 salariés ; PME = 10-249 salariés ; ETI = 250-4 999 salariés.
 Note : Étant donnée la taille de l'échantillon des ETI, les résultats sont à interpréter avec précaution.
 Source : Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France.

¹³ B.H. Hall and J. Lerner, chapter 14 : The Financing of R&D and Innovation (pp. 609-639). In B.H. Hall and N. Rosenberg, « Handbook of the Economics of Innovation », volume 1, North-Holland (2010).
 G. Borisova and J.R. Brown, R&D sensitivity to asset sale proceeds : New evidence on financing constraints and intangible investment (pp. 159-173). Journal of Banking & Finance, volume 37 (2013).

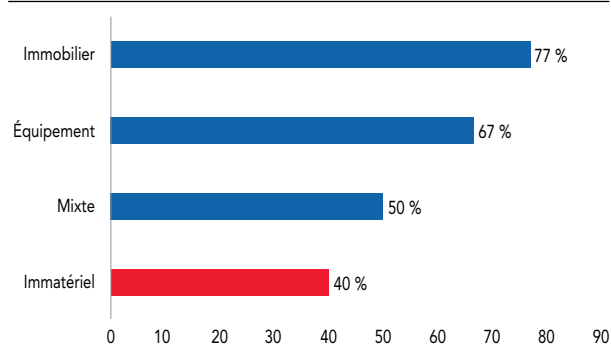
¹⁴ Champ : environ 4 000 PME et 500 ETI ainsi que 2 500 TPE ayant répondu à cette enquête. Les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.

G11 Proportion d'entreprises ayant obtenu des crédits d'équipements en totalité ou à plus de 75 % (en % des entreprises ayant fait une demande) au cours des 5 derniers trimestres (T1 2021 à T1 2022) (en %)



Source : Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France.

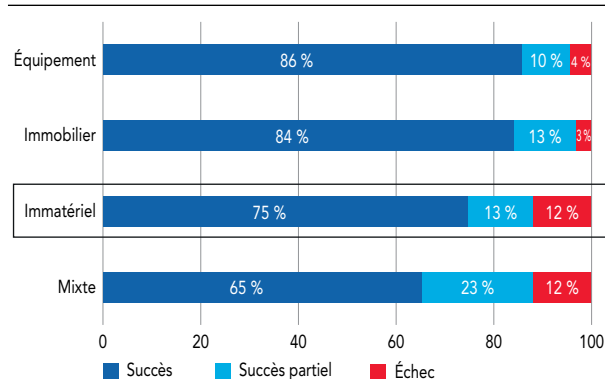
G12 Proportion de TPE-PME ayant effectué une demande de prêt par profil d'investissement (2017-2019) (en %)



Enquête Bpifrance auprès des TPE-PME sur leur accès au financement, interrogation menée entre le 21 septembre et le 29 octobre 2020, 3 000 répondants.

Source : Bpifrance.

G13 Succès des demandes de prêt sur 2017-2019 par profil d'investissement (en %)



Enquête Bpifrance auprès des TPE-PME sur leur accès au financement, interrogation menée entre le 21 septembre et le 29 octobre 2020, 3 000 répondants.

Source : Bpifrance.

Parmi les crédits d'investissement, le taux d'obtention (en totalité ou à plus de 75 %) des crédits d'équipement destinés à financer des immobilisations incorporelles ou corporelles, hors biens immobiliers, augmente légèrement pour les TPE à 90 % ainsi que pour les ETI à 85 %. Le taux d'obtention des crédits d'équipement pour les PME diminue d'un point, à 90 %.

Dans ce cadre général caractérisé par un accès large des entreprises à des crédits, les investissements immatériels peuvent être ressentis comme moins aisés que d'autres à financer. À cet égard, une enquête menée fin 2020 par Bpifrance Le Lab sur les TPE-PME tend en effet à montrer que les PME intensives en investissement immatériel ont deux fois moins recours au financement bancaire que pour les investissements matériels, et un taux d'échec à l'obtention de financement externe trois fois plus fort (12 % vs 4 % pour les investissements corporels). Cette situation peut être mise en relation avec les modalités de financement de ce type d'investissement pour lesquels les possibilités de garantie sont plus limitées. Elle doit aussi être observée au regard des choix de financement des entreprises qui peuvent privilégier des sources internes de financement pour ce type d'investissement dont la rentabilité peut paraître plus faible ou incertaine. Il n'en demeure pas moins que, pour les investissements immatériels réputés plus difficiles à financer par la dette bancaire, le succès total ou partiel des demandes de prêts concerne pratiquement 9 dossiers sur 10 (75 % des cas pour le succès total à la demande de prêt).

1.4.3 Des crédits à l'investissement en croissance

Dans un contexte caractérisé par une dynamique d'investissement des entreprises et un accès globalement large aux crédits, les statistiques de la Banque de France (Stat Info – Crédit aux SNF ¹⁵ – mars 2022) confirment la croissance du crédit à l'investissement des entreprises.

Sur un an, la croissance des crédits à l'investissement se renforce à nouveau (+6,3 %, après 6,1 % en février et +5,8 % en janvier), portée par sa composante équipement (+7,2 %, après +6,7 % en février et +6,0 % en janvier).

Une analyse complémentaire, issue des statistiques de la Banque de France, illustre les évolutions des flux d'investissement sur longue période et les caractéristiques du comportement des entreprises dans ce domaine pendant la crise sanitaire.

Elle montre notamment la stabilité des flux de crédits à l'investissement pendant la crise sanitaire, en cohérence avec de la résistance de l'investissement lui-même pendant cette période, ainsi que la croissance des crédits de trésorerie sous l'effet de la distribution des PGE. Il en ressort également que l'effet ciseau observé lors de la crise de 2008-2009 caractérisé par la sortie des entreprises du marché du crédit et le report des grandes entreprises sur le marché des titres ne s'est pas produit en 2020.

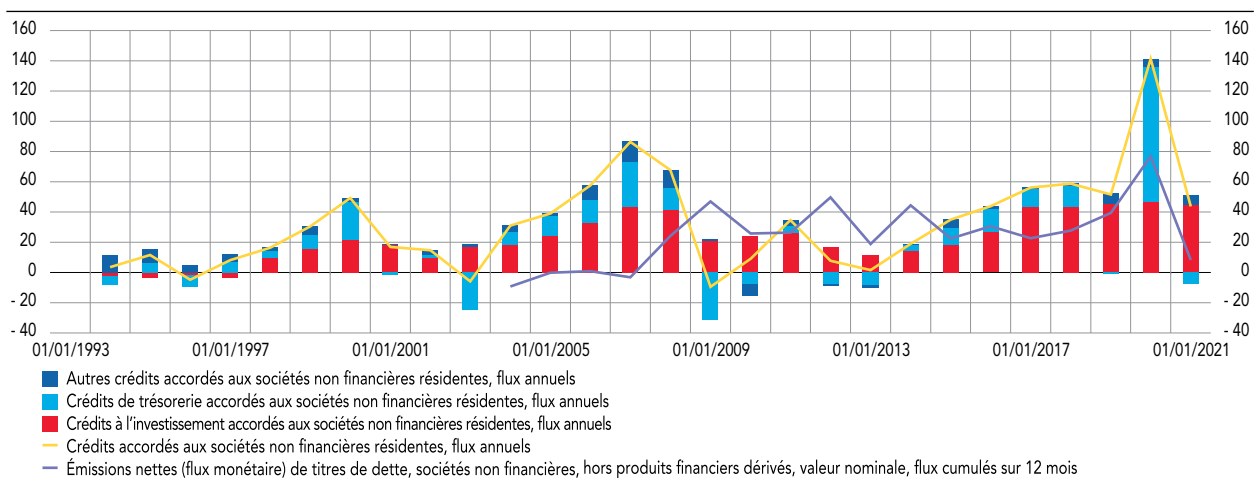
En conclusion, la dynamique d'investissement observée sur longue période est maintenue pendant la crise sanitaire sous l'effet notamment des dispositifs publics mis en place pour en amortir les effets. Dans ce contexte globalement favorable, l'une des questions pour l'avenir réside dans l'orientation de ces investissements vers les nécessaires transformations numérique et énergétique.

T6 Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)
(encours en milliards d'euros ; taux de croissance en %)

	Encours brut mars-22	Taux de croissance brut		
		janv-22	févr-22	mars-22
Total	1 255	4,2	4,1	4,2
Investissement	864	5,8	6,1	6,3
Équipement	537	6,0	6,7	7,2
Immobilier	327	5,6	5,2	4,7
Trésorerie	322	-0,3	-1,2	-1,5
Autres	68	6,9	5,3	6,1

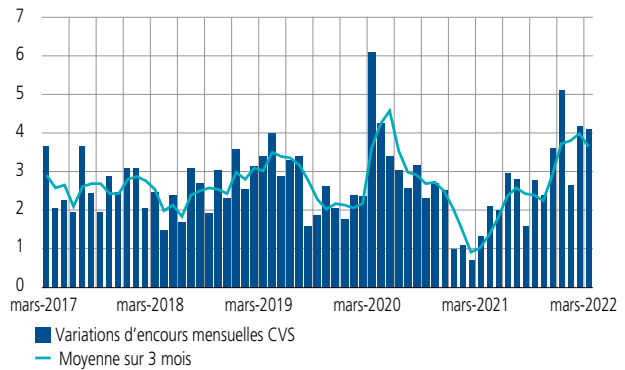
15 Les sociétés non financières (SNF) comprennent toutes les entreprises ayant pour activité principale la production marchande de biens et services non financiers, à l'exclusion des entrepreneurs individuels.

G16 Flux de crédits par destination et flux d'émissions de titres (en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

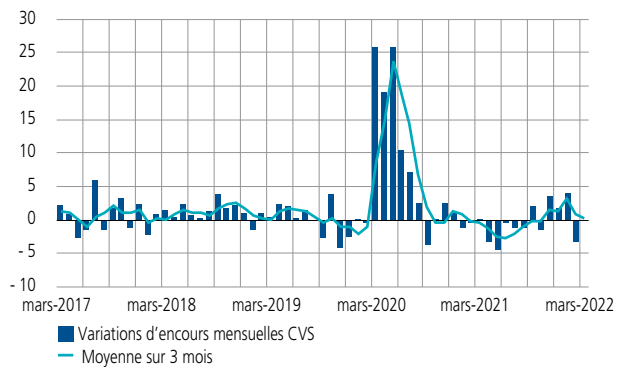
G14 Variations mensuelles d'encours de crédits à l'équipement (données CVS-CJO*) (variations d'encours en milliards d'euros)



* Les flux nets mensuels CVS-CJO des autres crédits aux sociétés non financières ont été répartis entre investissements et trésorerie au prorata de leurs encours.

Source et réalisation : Banque de France – Direction générale des statistiques, des études et de l'international.

G15 Variations mensuelles d'encours de crédits de trésorerie (données CVS-CJO*) (variations d'encours en milliards d'euros)



* Les flux nets mensuels CVS-CJO des autres crédits aux sociétés non financières ont été répartis entre investissements et trésorerie au prorata de leurs encours.

Source et réalisation : Banque de France – Direction générale des statistiques, des études et de l'international.

1 Éléments de diagnostic sur l'investissement des entreprises en France

Prenant appui sur un ensemble d'études, France Stratégie a dégagé pour les besoins de l'Observatoire différents enseignements structurels de diagnostic sur l'investissement des entreprises en France.

- Un niveau relativement élevé de l'investissement des entreprises françaises (en % de la valeur ajoutée) par comparaison avec leurs homologues européennes, cet écart étant plus marqué dans le secteur manufacturier.
- Le caractère relativement contrasté des comportements d'investissement des entreprises françaises privilégiant les actifs immatériels et se situant plus en retrait en ce qui concerne l'investissement corporel.
- Le rôle de comportements d'optimisation fiscale comme facteurs d'explication de cette situation contrastée. Le lien entre l'investissement dans des actifs immatériels et l'optimisation fiscale, conduisant à un transfert plutôt qu'à une perte d'activité, est en effet souligné de manière convergente par des études nationales¹ et internationales².
- L'impact des choix de délocalisation des sites de productions opérés par certains groupes français (mesuré par la part de l'emploi industriel

à l'étranger plus élevée en France que chez ses partenaires européens).

- L'importance du coût du travail et de l'environnement fiscal comme facteurs d'attractivité pour les investissements directs étrangers. Une étude de France Stratégie en quantifie les effets.³
- Le rôle déterminant de la fiscalité sur les facteurs de production, notamment quand on prend en compte les effets en retour (économies d'échelle, effets d'agglomération, etc.).
- Des enjeux liés à la qualité de la main d'œuvre et l'environnement réglementaire, à la mobilisation de l'épargne pour le financement des entreprises, à l'importance du soutien à la R&D publique et au développement de partenariats public-privé dans ce domaine.

Source : France Stratégie

1 Document de travail Banque de France avec France Stratégie : *Ralentissement de la productivité, paradis fiscaux et actifs immatériels des firmes multinationales.*

2 « Global evidence on profit shifting : the role of intangible assets », CEPR Discussion Paper 16615.

3 Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/facteurs-de-localisation-investissements-directs-etrangeurs-europe>

Évaluation de la réforme du crédit d'impôt recherche de 2008

Mis en place en 1983, le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises. Calculé sur la base de leurs dépenses de R&D, le montant du crédit est imputé sur l'impôt sur les sociétés (IS). Le dispositif a connu un tournant en 2008, lorsque le crédit d'impôt a cessé de prendre en compte l'accroissement des dépenses pour n'être désormais calculé que sur leur volume des dépenses, à un taux de 30 % sur le volume de dépenses jusqu'à 100 millions d'euros puis de 5 % sur le volume additionnel.

La réforme du CIR de 2008 a entraîné une forte augmentation de la dépense publique en faveur de la R&D privée. Suite à cette réforme, les créances associées au CIR sont passées de 1,8 milliard d'euros en 2007 à 6,5 milliards d'euros en 2018, faisant du CIR le principal dispositif de soutien à la R&D des entreprises en France. La réforme du CIR, en stimulant les dépenses en R&D des entreprises, favorise l'innovation et la productivité, facteurs clefs de la croissance et de la compétitivité à long terme.

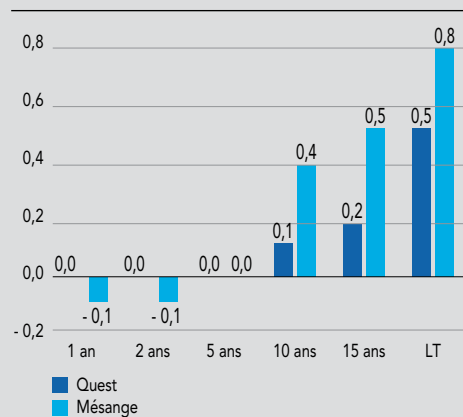
Les études existantes mettent en évidence des effets positifs de la réforme du CIR au niveau microéconomique (notamment sur les dépenses en R&D et sur la productivité des entreprises bénéficiaires). La Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a publié des premières évaluations microéconomiques en 2019, qui mettent en avant un effet d'addition du dispositif à partir de sa réforme en 2008, un euro de CIR conduisant à un euro de dépense supplémentaire en R&D privée. Le dernier rapport de la CNEPI en 2021 montre cependant que

les effets de la réforme de 2008 ont été hétérogènes selon la taille des entreprises, significatifs pour les entreprises de moins de 250 salariés, mais non pour les plus grandes entreprises.

Évaluée à l'aide du modèle Mésange de la Direction générale Trésor, la réforme du CIR aurait permis d'accroître l'activité de 0,5 point de PIB et de créer 30 000 emplois quinze ans plus tard, les effets mettant du temps à se matérialiser. À long terme, la réforme permettrait de rehausser l'activité de 0,8 point de PIB et de créer 60 000 emplois. Ces effets prennent en compte le financement de la réforme *via* une baisse des dépenses publiques hors CIR. Ils demeurent toutefois entourés d'une forte incertitude.

Source : Trésor-éco n° 290 – septembre 2021

Effet à long terme de la réforme de 2008 du CIR sur l'activité en tenant compte du financement (en point de PIB, en écart au compte central)



Source : Calculs DG Trésor.

2

L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES : PARCOURS, FREINS ET LEVIERS DE DÉCISIONS

2.1 Transition numérique

La crise sanitaire a mis en exergue la contribution du numérique à une plus grande résilience des entreprises par l'adoption d'organisations flexibles et un recours accru à la vente à distance.

Dans ce contexte, un rapport du parlement européen, Europe's Digital Decade and Autonomy,¹⁶ estime à 125 milliards d'euros par an le besoin d'investissement en Europe par rapport aux États-Unis et à la Chine pour la transformation numérique des entreprises.

Ces besoins détaillés dans un rapport de la Commission européenne¹⁷ porteront plus particulièrement sur les infrastructures de réseau, l'intelligence artificielle et la blockchain ainsi que les semi-conducteurs.

T1 Besoins en matière d'investissement dans la transformation numérique (en milliards d'euros par an)

Réseaux de communication	42
Calcul haute performance (HPC), graphène et informatique quantique	6
Cloud	11
IA et blockchain	23
Technologies numériques vertes	6
Cybersécurité	3
Innovations numériques/data et Next Generation Internet	5
Semi-conducteurs/photonique	17
Compétences numériques	9
Espaces européens communs de données	3
Total	125

Source : Estimations de la DG CNECT, 2 mai 2020 ; les lacunes en matière d'investissement sont calculées comme la différence entre les investissements des concurrents de l'UE (États-Unis/Chine) et les investissements de l'UE (privés et publics).

¹⁶ Europe's Digital Decade and Autonomy

¹⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020SC0098&from=EN>

2.1.1 Éclairage sur les pratiques numériques des entreprises avant la crise

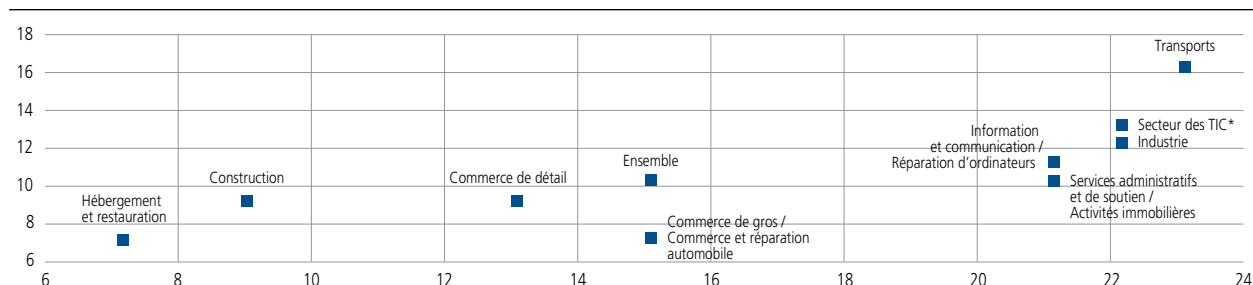
Avant l'impact de la crise sanitaire, l'enquête de l'Insee « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le commerce électronique dans les entreprises en 2020 » apporte un éclairage ciblé sur l'utilisation de solutions numériques par les entreprises.

Il en ressort notamment qu'une part réduite d'entreprises, 10 % des sociétés de 10 personnes ou plus, utilisait des systèmes interconnectés avec des différences sectorielles marquées. Ainsi, le recours est plus fréquent dans le domaine des transports (16 %) et plus rare dans le commerce de gros, le commerce et la réparation automobile, ainsi que dans l'hébergement et la restauration (7 %) (cf. graphique 1).

Cette étude montre également qu'en 2019, 17 % des sociétés de 10 personnes ou plus effectuent des ventes électroniques, composées des ventes web et des ventes EDI (échange de données informatisé). Cette part augmente en fonction de la taille de la société : de 12 % pour les entreprises de 10 à 19 personnes à 45 % pour celles de 250 personnes ou plus. Les ventes électroniques concernaient alors davantage les secteurs de l'hébergement (35 %) et du commerce (28 %). Elles étaient en revanche marginales dans la construction (1 %) (cf. graphique 2).

Ces ventes électroniques représentaient 23 % des ventes réalisées par les sociétés de 10 personnes ou plus en 2019, en légère progression par rapport à 2018 (+ 1 point). L'importance des ventes électroniques dans le total des ventes croît avec la taille des sociétés. Une vente sur trois

G1 Utilisation des dispositifs interconnectés par secteur en fonction de la part des sociétés de 50 personnes ou plus en 2020 (Taux d'utilisation des systèmes interconnectés, en %)



* Technologies de l'information et de la communication.

Champ : Sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2020.

T2 Ventes électroniques selon le secteur et la taille en 2019 (en %)

	Part des sociétés qui ont réalisé des ventes électroniques	Part des ventes dans le chiffre d'affaires total du secteur
Industrie	20	35
Construction	1	0
Commerce	28	20
Transports	13	33
Hébergement et restauration	35	12
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	18	14
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	8	7
Activités spécialisées scientifiques et techniques	3	6
De 10 à 19 personnes	12	5
De 20 à 49 personnes	18	10
De 50 à 249 personnes	30	16
250 personnes ou plus	45	32
Ensemble	17	23

Champ : Sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2020.

est électronique pour les sociétés de 250 personnes ou plus, contre une sur vingt pour celles de 10 à 19 personnes. Un tiers des ventes réalisées dans l'industrie et dans les transports sont donc en 2019 électroniques.

2.1.2 Une accélération de la transformation digitale des TPE-PME sous l'effet de la crise sanitaire

La DGE (Direction générale des entreprises) pilote depuis 2018 l'initiative France Num destinée, dans le cadre d'une approche partenariale large associant les Régions, les principales fédérations professionnelles, des représentants de la filière numérique, à sensibiliser et à accompagner les TPE et PME à la transformation numérique.

Les actions engagées dans ce domaine s'adressent prioritairement à une cible d'environ 1,7 million de TPE-PME déterminée à partir d'une segmentation tenant compte à la fois de la maturité numérique et des perspectives de développement des entreprises (profils « demandeurs », « prudents » et « réceptifs »¹⁸).

En 2021, la DGE a publié la première version du baromètre France Num de la transformation numérique permettant d'avoir des chiffres comparatifs de l'équipement numérique des TPE-PME, par rapport à l'avant-crise.

Les résultats 2021 révèlent une progression importante de la prise de conscience des enjeux du numérique par les TPE-PME puisque 78 % des dirigeants interrogés sont désormais convaincus que le numérique représente un bénéfice réel pour leur entreprise. Ils étaient 68 % avant la crise, soit une augmentation de 10 points. On constate aussi une forte progression de la visibilité des entreprises sur Internet et du recours à des canaux de vente en ligne. En effet, 66 % des entreprises interrogées ont un site web présentant leur activité, hors réseaux sociaux (+ 29 points). Le pourcentage de TPE-PME ayant au moins un outil de visibilité en ligne s'établit à 81 % dès lors que sont pris en compte tous les outils de visibilité (site web, réseaux sociaux, référencement, etc.).

De même, le taux d'entreprises ayant mis en place des canaux de vente en ligne augmente nettement puisque 20 % des répondants ont leur propre site web marchand (+ 11 points). Le baromètre a aussi cherché à mesurer les autres canaux de ventes en ligne comme la vente *via* les réseaux sociaux ou les places de marchés. En tenant compte de la diversité des canaux de vente en ligne, ce sont 27 % des répondants qui utilisent des canaux de vente en ligne en 2021.

Des différences sectorielles sont observées. Le premier secteur pour la visibilité et la vente en ligne est celui de l'hébergement-restauration avec 93 % de professionnels visibles en ligne et 50 % qui vendent en ligne. Le secteur le moins visible en ligne est celui des transports-logistique (42 %), le secteur bâtiment-construction se caractérisant par une part limitée (9 %) de vente en ligne.

2.1.3 Une situation relativement différenciée par rapport à celle des entreprises européennes

Les comparaisons européennes reposent sur l'indicateur composite annuel, le Digital Economy and Society Index (Desi), mis en place par la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG Connect) chargée au sein de la Commission européenne de la politique de l'Union pour développer le marché unique numérique.

Sous réserve de précautions méthodologiques liées au calendrier de publication et au champ couvert (limité aux entreprises de plus de 10 salariés), cet indicateur met en exergue certaines caractéristiques des entreprises françaises par rapport à leurs homologues européennes et notamment :

- la faible visibilité sur Internet des PME françaises comparativement aux entreprises des autres États membres, notamment sur les réseaux sociaux, ce chiffre fait écho à une faible utilisation des réseaux sociaux par la population française ;
- un volume de chiffre d'affaires de la vente en ligne dans les PME dans la moyenne européenne mais un nombre de PME qui vend en ligne inférieur à la moyenne ;
- un équipement des entreprises de plus de 10 salariés en outils de gestion intégré supérieur à la moyenne des États membres.

2.1.4 Des freins ou difficultés de nature essentiellement opérationnelle

Les réticences exprimées par les entreprises qui ne réalisent pas de vente en ligne portent par ordre de priorité sur l'absence de pertinence de ce type de solutions par rapport au métier et au secteur cité par (69,8 % des répondants), la demande d'effort continu de mise à jour (8,4 % des répondants), le manque de moyens financiers (8 % des répondants).

¹⁸ Baromètre France Num 2021

Ainsi, la complexité du numérique n'est pas perçue par les répondants comme un frein majeur pour disposer d'un site web ou pour vendre en ligne tandis que près de 70 % des entreprises déclarent posséder des compétences numériques nécessaires soit en interne soit externalisées. Ce constat doit toutefois être nuancé, deux secteurs apparaissant en décrochage : les secteurs du transport-logistique et de l'agriculture avec moins de 50 % des répondants qui déclarent bénéficier de ces compétences.

Plus globalement, avec le développement des usages numériques, la crainte de perte ou de piratage de données liées à l'usage du numérique tend à augmenter : elle s'élève à 44 % en 2021, soit une progression de 8 points par rapport à 2020.

2.1.5 Quels leviers de décisions et enjeux d'accompagnement ?

Le financement d'un site marchand ou d'un site web n'apparaît donc pas comme un frein majeur pour tous les répondants. Cependant, l'enquête effectuée auprès des bénéficiaires du chèque France Num de 500 euros révèle qu'une aide financière simple et rapide à obtenir peut être pour les dirigeants de TPE-PME un réel levier pour décider d'acquiescer ou de s'abonner à une solution, ou pour faire un choix d'externalisation permettant à l'entreprise de se concentrer sur son cœur de métier et notamment de trouver une solution à l'effort continu de mise à jour que demandent les canaux en ligne.

Concernant les dépenses envisagées par les entreprises pour financer leur transformation numérique, 51 % des répondants prévoient de dépenser plus de 1 000 euros (dont 12,5 % plus de 5 000 euros) et 49 % moins de 1 000 euros, 23 % des répondants ne se projetant pas.

Par ailleurs, une meilleure prise en compte des caractéristiques sectorielles des TPE-PME dans l'accompagnement à la transformation numérique et dans l'aide au choix des solutions ciblées semble nécessaire afin de dépasser une lecture de la transformation digitale des entreprises qui se limiterait à la recherche de la visibilité ou au référencement sur les moteurs de recherche et la vente en ligne au détriment d'autres besoins.

En améliorant son organisation, en gagnant du temps, en fiabilisant ses devis et sa chaîne de facturation ou ses achats, en optimisant la gestion de ses équipements informatiques et de ses données, l'entreprise contribue à développer son activité et à adapter son modèle d'affaires à l'ère du numérique.

L'enjeu est donc, outre de convaincre et de sensibiliser les petites entreprises aux bénéfices concrets du numérique, de les orienter vers les usages ou les solutions, dont l'adoption par des TPE-PME de leur secteur a déjà prouvé la pertinence et fait la preuve d'un retour sur investissement significatif.

Au-delà, le développement de l'investissement numérique des TPE-PME les plus réticentes peut conduire à développer des actions de sensibilisation à la cybersécurité, ou encore à la mise en avant de pratiques ou de solutions qui ont fait leur preuve en matière de retour sur investissement dans un secteur donné (labellisation des prestataires, diffusion de cas d'usage).

2.2 Transition énergétique

Dans le cadre de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), les besoins d'investissements supplémentaires par rapport à un scénario tendanciel (pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 40 % des émissions en 2030) ont été chiffrés à 26 milliards d'euros par an en moyenne pour l'ensemble de l'économie jusqu'en 2030.

Les objectifs issus de cette feuille de route nationale sont déclinés en orientations sectorielles précises avec des activités à développer et d'autres à limiter. Pour les PME et ETI, la transition vers une économie décarbonée peut être perçue comme annonciatrice de fortes contraintes et/ou génératrice de véritables « écoopportunités ».

Les deux études « climat » de Bpifrance Le Lab, réalisées en 2020¹⁹ et 2021²⁰, dressent un état des lieux du niveau de sensibilisation et d'action des PME-ETI face aux enjeux climatiques, et proposent des repères pour leur transition vers un monde bas-carbone. D'autres travaux récents, issus du Royaume-Uni, traitent eux aussi de la transition bas-carbone des PME^{21, 22, 23} et leurs enseignements vont globalement dans le même sens.

2.2.1 Un haut niveau de sensibilisation, un niveau d'action moindre

Les dirigeants de PME-ETI sont sensibilisés et se déclarent informés à propos des enjeux de transition bas-carbone, mais l'intégration de ces enjeux dans leur stratégie est plus faible.

Ainsi, les trois quarts des dirigeants de PME-ETI interrogés se sentent concernés par les enjeux climatiques :

- 80 % estiment que le changement climatique appelle une réaction d'urgence ;

- 86 % se sentent concernés par les objectifs mondiaux de réduction des émissions carbone ;
- 67 % adapteraient leur activité par conviction, 23 % par opportunité et seulement 10 % par contrainte.

Le niveau d'information déclaré à propos des enjeux climatiques est très élevé. 77 % des dirigeants de PME-ETI déclarent connaître les notions « scénario 2 °C », « atténuation du changement climatique » et « neutralité carbone » (26 % disent parfaitement connaître ces notions). 90 % indiquent s'informer sur les enjeux climatiques et environnementaux (dont 55 % régulièrement).

L'intégration des enjeux de transition bas-carbone dans leur stratégie est en revanche plus faible.

Ainsi, 49 % des dirigeants interrogés déclarent ne pas intégrer aujourd'hui l'enjeu climatique dans la stratégie de l'entreprise. Seulement 32 % déclarent suivre les sujets climatiques en interne. Enfin, le climat arrive en dernier dans les enjeux qui impactent le plus la stratégie d'entreprise, hors enjeux économiques.

Les PME-ETI se concentrent surtout sur des actions tournées vers l'opérationnel, les petits gestes, le réglementaire, mais ne touchent pas (encore) à leur business model.

Ces actions visent ainsi prioritairement le recyclage-tri des déchets, la sobriété dans l'usage des consommables sur site, les équipements de sobriété énergétique.

Ces entreprises agissent aussi en vue de réduire leurs coûts de fonctionnement. Ainsi, parmi les PME-ETI interrogées, 62 % comptent agir sur l'efficacité énergétique pour réduire leur empreinte carbone et 51 % renouveler des équipements pour des matériels qui consomment moins.

Dans une moindre mesure, les PME-ETI agissent sur l'opérationnel hors site, ou sur des projets conséquents dont les retours sur investissement sont incertains.

En ce qui concerne la mobilité, avant la crise Covid, 31 % des dirigeants interrogés déclaraient réduire le nombre de déplacements professionnels et 28 % incitaient leurs salariés aux déplacements verts (vélo, transports en commun, covoiturage, etc.). 26 % des dirigeants de PME-ETI interrogés sélectionnent des fournisseurs sur des critères environnementaux.

L'isolation thermique des bâtiments, ou le déménagement dans des bâtiments ayant une meilleure isolation

thermique concernent 34 % des PME-ETI interrogées. Le renouvellement de la flotte des véhicules pour des véhicules bas-carbone concerne 23 % des entreprises interrogées. L'utilisation d'énergies décarbonées en concerne 21 %.

Enfin, les actions qui concernent l'évolution de l'offre restent très minoritaires, alors qu'elles constituent le cœur de la transition bas-carbone des PME. En effet, 22 % des PME-ETI interrogées éco-conçoivent des offres et produits et 10 % seulement comptent changer leur business model pour réduire leur empreinte carbone.

2.2.2 Le financement, la technologie et l'évolution de la demande à la fois freins et leviers

Le financement

Le premier frein cité par les dirigeants des PME-ETI, interrogés dans l'enquête de 2020 pour la réalisation de leur transition bas-carbone, est d'ordre financier, pour près de la moitié d'entre eux (49 %). Les PME-ETI ont par nature des ressources financières limitées à mobiliser, alors qu'une transition bas-carbone demande des moyens financiers importants pour les investissements matériels, par exemple dans de nouvelles machines, ou dans l'immatériel comme les compétences (formation et recrutement) et l'élaboration de nouvelles offres.

Pour les onze PME-ETI précurseurs en matière de transition en France dans l'étude Agir face aux enjeux climatiques²⁴ de 2021, le financement semble en premier lieu interne. Mais elles sont nombreuses à avoir obtenu des subventions, financements publics fléchés vers l'innovation ou le renouvellement des équipements (plan France Relance, dispositifs de l'Ademe pour la décarbonation des activités des entreprises, dispositif de suramortissement des nouvelles flottes de véhicules, Fonds unique interministériel ou l'Agence nationale de la recherche, programme Industrie du futur, financements régionaux).

19 Bpifrance Le Lab, Les dirigeants de PME-ETI face à l'urgence climatique, juillet 2022.

20 Bpifrance Le Lab, Agir face aux enjeux climatiques, septembre 2021.

21 British Business Bank, Smaller business and the transition to net zero octobre 2021.

22 Enterprise Research Centre, State of Small Business Britain, 2020.

23 E.KESIDOU, A.RI, Drivers and Performance Outcomes of Net zero practices : Evidence from UK SMEs, Enterprise Research Center, juin 2021.

24 Cette étude publiée par Bpifrance Le Lab étudie les enjeux de transition rencontrés par les PME-ETI à travers une synthèse bibliographique des connaissances actuelles, complétée par onze études de cas de PME et ETI précurseurs dans le domaine de la transition.

Un certain nombre d'entre elles complète l'autofinancement ou l'obtention de financements publics par du financement bancaire classique mais aussi, plus minoritairement, par des fonds d'investissement.

La technologie

La technologie est à la fois un frein majeur pour la mise en transition des PME-ETI, mais c'est aussi un des premiers leviers à mobiliser, en priorisant des ressources humaines et financières.

Les dirigeants de PME-ETI interrogés placent l'absence de solutions technologiques comme le deuxième frein pour réaliser leur transition bas-carbone (32 % des répondants), alors que paradoxalement, la technologie est le premier levier envisagé pour réduire l'empreinte carbone : 71 % des dirigeants comptent investir dans de nouvelles technologies à cet effet.

Il ressort de l'expérience des onze entreprises interrogées qu'elles investissent de manière très significative dans l'innovation, la R&D et les ressources humaines (recrutement, formation), ce qui peut conduire à estimer de 2 % à 10 % du chiffre d'affaires – un niveau d'investissement usuel – pour qu'une entreprise agisse significativement sur la transition bas-carbone (en intégrant les investissements matériels et humains).

À titre d'illustration, à partir de ces moyens conséquents, ces entreprises ont développé leurs activités d'innovation, en structurant plus efficacement l'existant, en développant des partenariats avec d'autres entreprises, en s'impliquant dans des programmes de recherche fondamentale multi-acteurs ou plus appliqués, ou encore en créant *ex nihilo* un service de R&D.

Ces entreprises précurseurs s'appuient aussi souvent sur des partenariats avec des universités ou des centres de recherche, plutôt au niveau régional, et réalisent un recrutement adapté à ces nouveaux besoins.

L'évolution de la demande

Les dirigeants de PME attendent beaucoup de leurs clients en terme de mobilisation pour justifier leurs investissements dans ces transitions, notamment en terme de retour sur investissement (financier ou commercial), mais semblent pour l'instant plutôt résignés quant à leur implication concrète.

Le faible niveau ou l'absence de reconnaissance client constitue le troisième frein à la transition bas-carbone des PME-ETI interrogées (cité par 29 % d'entre elles). Alors qu'en même temps, ce sont les premiers acteurs attendus sur le sujet par

les dirigeants interrogés : ils sont 54 % à considérer que les clients et consommateurs doivent porter l'action et l'effort dans le cadre de l'urgence climatique (devant les pouvoirs publics et les entreprises).

Par ailleurs, les onze études de cas d'Agir face aux enjeux climatiques ont montré que des dirigeants de PME-ETI précurseurs en matière de transition bas-carbone arrivent à lever ce frein, et à le transformer en levier de développement majeur pour l'entreprise. Ainsi, sept des onze entreprises étudiées connaissent une croissance de leur chiffre d'affaires à deux chiffres, en bonne partie grâce aux nouvelles offres et nouveaux marchés qui sont en lien avec la transition bas-carbone.

2.2.3 Quels leviers de décisions et enjeux en termes d'accompagnement ?

Les onze études de cas montrent aussi que la transition des PME-ETI vers un monde bas-carbone soulève des enjeux de transformation plus globaux, afin de développer en particulier de nouvelles offres qui sont cohérentes avec la transition bas-carbone.

Celles-ci s'appuient en particulier sur quatre leviers stratégiques et opérationnels pour réaliser de tels développements :

- vision et gouvernance : formaliser une feuille de route afin de prévoir ou prioriser le développement de nouvelles offres, faire évoluer les opérations, prioriser les ressources financières et humaines, communiquer avec les parties prenantes externes ;
- innovation et R&D : construire des partenariats avec des structures de recherche, notamment dans la région d'implantation de l'entreprise ;
- ressources humaines et conduite du changement : viser des profils plus généralistes que le poste l'exigerait, car ils pourront être force de proposition sur un champ plus large de sujets et ouvrir les perspectives de développement de l'entreprise ;
- investissements et ressources financières : certifier ses nouveaux produits ou services pour valoriser la valeur ajoutée proposée.

Au-delà, des axes d'accompagnement ou de pédagogie sont identifiés parmi lesquels le renforcement du niveau d'information des dirigeants d'entreprise sur l'ensemble des conséquences et opportunités associées à la transition bas-carbone, le partage d'expériences entre pairs, la mise en relation des PME avec les acteurs de leurs filières dans une logique de décarbonation, ou encore le déploiement de partenariats avec des laboratoires de recherche et des universités.

2.3 Illustrations : enseignements dégagés des entretiens qualitatifs avec les dirigeants d'entreprises

Les fédérations professionnelles membres de l'Observatoire, CPME, Medef et U2P, ont mené, en décembre 2021 et janvier 2022, des entretiens qualitatifs approfondis d'une durée d'une heure trente à deux heures auprès d'une sélection de dirigeants d'entreprises de secteurs, de tailles, et modèles économiques différents, afin de cerner leurs besoins d'investissement, les défis auxquels ils sont confrontés et le regard qu'ils portent sur leurs motivations et leurs parcours d'investissement ²⁵.

Dans un contexte de dynamique d'investissement, les enseignements dégagés illustrent les problématiques précédemment identifiées en ce qui concerne les freins et leviers de décisions des entreprises dans leurs parcours de transitions digitale ou environnementale.

2.3.1 La transition numérique est dans la majorité des cas perçue comme impérative et liée à l'évolution du modèle économique de l'entreprise

Les enjeux de la transition numérique sont dans la plupart, des cas, perçus par les dirigeants interrogés comme un axe fort, impactant leur cœur de métier qu'ils situent prioritairement au niveau de l'optimisation de la production, la gestion de l'activité, la relation commerciale (développement d'un e-commerce pour répondre à un segment de sa clientèle), l'introduction de nouveaux biens et services, la gestion des données et des processus. Ils considèrent ainsi qu'il s'agit d'un facteur permettant d'améliorer la rentabilité de certains pans de l'activité, d'assurer l'évolution de leur modèle économique.

Dans la réalisation de leurs investissements de digitalisation, les dirigeants interrogés partagent ainsi des priorités qui consistent à enrichir la relation client (association des clients dans la conception des offres et produits, vente en ligne, etc.), optimiser l'organisation de leurs entreprises (outils informatiques pour favoriser le travail collaboratif, association des équipes opérationnelles au projet de transformation digitale, etc.), capitaliser sur des partenariats (élaboration de l'offre avec l'écosystème – partenaires, fournisseurs, donneurs d'ordre, concurrents), optimiser la production (exploitation des données clients, digitalisation du processus de production, etc.) ou encore fluidifier la gestion courante et administrative.

Les investissements relatifs à la digitalisation de l'entreprise apparaissent, en outre, notamment en comparaison avec

les transitions énergétiques, plus faciles à appréhender, ce qui se traduit par une intégration plus répandue dans des plans d'investissement.

Dans ces investissements de transformation digitale, les principales difficultés citées portent sur les risques liés à la cybersécurité, parfois la complexité du sujet ou encore le manque de maturité de l'écosystème, qui peuvent être illustrées dans le domaine de la dématérialisation des factures. Les dirigeants situés dans des communes rurales pointent les entraves techniques liées aux zones blanches non couvertes par Internet, ou encore à une qualité de connexion ou niveau de débit Internet insuffisants, qui freinent les projets avant même la question de leur financement.

2.3.2 Les freins semblent plus marqués en ce qui concerne les investissements liés aux transitions énergétiques

Les dirigeants interrogés partagent, avec des nuances, une sensibilisation aux enjeux de transition environnementale sans que, pour autant, la conscience de cette utilité se traduise systématiquement et de façon explicite dans des stratégies d'investissement dédiées.

Ainsi, si les entreprises interrogées n'ont pas mis en place des plans d'investissement verts spécifiques formalisés à cet effet, les investissements qu'elles réalisent dans des perspectives de renforcement de leurs capacités, de développement de leurs performances ou dans le cadre de leurs politiques de gestion des ressources humaines, intègrent le plus souvent *de facto* une dimension de verdissement.

En dépit de l'absence apparente de stratégies de verdissement, cette dimension se retrouve dans les investissements opérationnels en lien par exemple avec la mobilité, l'énergie, la gestion de l'eau, des déchets. Ces actions s'intègrent alors dans une approche volontariste de diminution de l'empreinte environnementale de l'entreprise concrétisée par l'organisation d'actions dédiées (réductions de la consommation de produits polluants ou une meilleure gestion des déchets, utilisation de produits labellisés, etc.).

Dans ce cadre toutefois, le verdissement de l'investissement, tout en étant considéré comme important, n'est pas pour autant nécessairement perçu comme prioritaire. À titre d'illustration, pour l'investissement de remplacement de

²⁵ Les synthèses détaillées de ces entretiens figurent en annexe 2 du rapport.

son système de chauffage, une entreprise a opté pour une solution écologiquement plus performante qui impliquait un surcoût, mais l'arbitrage a été réalisé sur un autre critère lié à la recherche de confort et d'adaptation de l'espace de travail.

Les motivations mises en avant portent tout à la fois sur la conscience des risques climatiques, l'impact sociétal de l'entreprise, des enjeux d'image et d'attractivité tant sur le plan des relations clients-fournisseurs (risque de disqualification dans le cadre d'appels d'offres) que celui des recrutements potentiels. La transformation environnementale peut également être perçue comme une opportunité de développement.

Les freins les plus souvent cités à l'engagement d'une stratégie d'investissement environnementale plus large sont le manque de temps, les incertitudes liées à l'évolution de la réglementation ainsi que le manque de moyens financiers pour couvrir les coûts associés à la transition écologique (surcoûts d'acquisition de certains équipements, recours à des compétences *ad hoc* spécifiques, etc.). À titre d'exemple, le verdissement de la flotte de véhicules de petites entreprises peut se heurter au coût des véhicules électriques, à l'adaptation jugée insuffisante de l'offre.

2.3.3 Le financement de ces transitions repose à des degrés divers sur l'autofinancement et/ou le financement bancaire

Pour les petites entreprises interrogées, les investissements en biens d'équipement sont souvent financés par des schémas mixtes combinant autofinancement, facilités de paiement de la part des fournisseurs et, selon les projets et les montants en jeu, le recours à l'emprunt bancaire. Cette dernière composante est présente, notamment dans le cadre du financement de l'acquisition ou de la modernisation de locaux.

Le recours au crédit-bail sur des périodes de quatre ou cinq ans est souvent choisi pour l'achat de matériel ou l'acquisition de véhicules ou d'engins.

Dans le cas d'un recours à l'emprunt bancaire, il ressort des entretiens menés que des garanties personnelles ont généralement été demandées au dirigeant d'entreprise, en complément, le cas échéant, des garanties apportées par les sociétés de caution mutuelle.

Un éclairage complémentaire sur les modalités de financement est apporté par le baromètre réalisé par

CMA France en fin d'année 2021 sur l'investissement des artisans en 2021 et leurs projets pour 2022. Au cours du second semestre 2021, les entreprises artisanales ont majoritairement (58,9 % d'entre elles) autofinancé leurs investissements. Il s'agit principalement de micro-entrepreneurs, des TPE en exercice, les repreneurs ayant plus recours aux prêts bancaires.

2.3.4 Un faible recours aux dispositifs d'aide et un besoin d'accompagnement spécifique

Il ressort en outre de ces entretiens que les entreprises interrogées ne recourent pas ou peu aux dispositifs d'aides existants pour mettre en œuvre les transitions numérique et environnementale.

Cette situation semble résulter d'un niveau d'information ressenti comme insuffisant, d'une difficulté à identifier rapidement les informations et dispositifs adaptés aux projets de l'entreprise voire au sentiment de se heurter à une forme de surcharge administrative dans le montage des dossiers.

Dans ce contexte, l'utilité d'un accompagnement des entreprises est soulignée tant en interne, par le recours à des compétences dédiées, qu'en externe au travers des réseaux entrepreneuriaux.

Ces constats s'inscrivent en convergence avec les enseignements dégagés de la vague d'octobre 2021 de la grande consultation des entrepreneurs, menée par OpinionWay pour CCI France auprès de 612 dirigeants d'entreprises de tous secteurs d'activité, toutes tailles et toutes régions, et qui comprenait des questions sur l'investissement en faveur de la transition numérique ou énergétique.

Cette enquête montrait que, parmi les entreprises qui ont investi pour la transition énergétique ou numérique, 25 % ont demandé une aide publique, et 21 % l'ont obtenue (20,8 % des entreprises interrogées par CMA France). Les dirigeants qui n'ont pas fait de demande d'aide citent principalement trois raisons, qui mettent en lumière un fort besoin d'informer et de guider les entreprises : leur manque de connaissance des dispositifs d'aide (32 %), la faiblesse des chances de succès de leur démarche (29 %) et le manque d'accompagnement (28 %). 21 % des dirigeants déclarent simplement que les fonds propres de leur entreprise étaient suffisants pour financer leur transition et donc qu'ils n'envisageaient pas *a priori* comme solution de financement le recours à la dette.

Généralisation de la facturation électronique pour les entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les entreprises sont tenues d'envoyer leurs factures à destination du secteur public en format électronique. Puis, la loi de finances pour 2020 a introduit l'obligation de facturation électronique dans les échanges entre entreprises assujetties à la TVA, établies en France. L'ordonnance du 15 septembre 2021 (*Journal officiel* du 16 septembre 2021) définit le cadre juridique nécessaire à la généralisation de la facturation électronique pour ces transactions.

Objectifs et avantages de la dématérialisation des factures

La généralisation de la facturation électronique aux entreprises assujetties à la TVA, associée à la transmission complémentaire d'informations à l'administration fiscale, poursuit quatre objectifs :

- simplifier la vie des entreprises et renforcer leur compétitivité grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des délais de paiement et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation. Le passage à la facturation électronique représentera un gain pour l'économie d'au moins 4,5 milliards d'euros ;
- simplifier, à terme, leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce à un préremplissage des déclarations. Elle ouvrira la voie à une nouvelle offre de services de l'administration, en particulier au profit des plus petites entreprises ;
- améliorer la détection de la fraude, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi ;
- améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises.

Un calendrier de déploiement progressif entre 2024 et 2026

Afin de garantir son bon fonctionnement, le dispositif se déploiera progressivement entre 2024 et 2026. Le déploiement tiendra compte de la taille des entreprises, afin de permettre à chacune de s'approprier ces nouvelles obligations dans les meilleures conditions.

Les obligations de facturation électronique seront imposées :

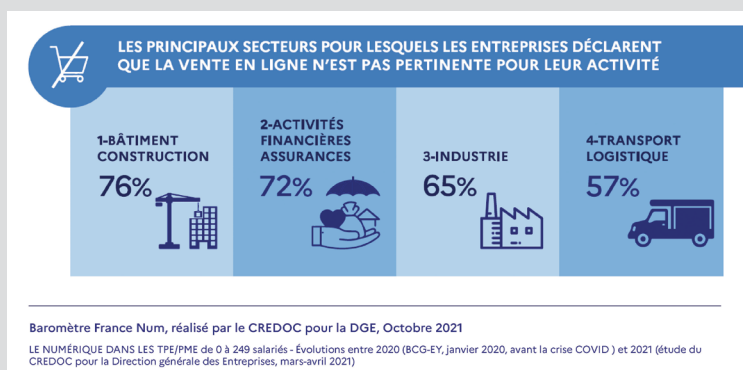
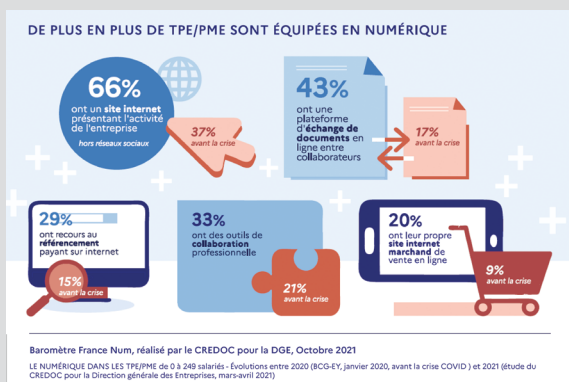
- à compter du 1^{er} juillet 2024, en réception, à l'ensemble des assujettis ;
- à compter du 1^{er} juillet 2024, en transmission, aux grandes entreprises ;
- à compter du 1^{er} janvier 2025 aux entreprises de taille intermédiaire ;
- à compter du 1^{er} janvier 2026 aux petites et moyennes entreprises et microentreprises.

Le déploiement des obligations d'e-reporting suivra le même calendrier.

Source : Ministère de l'Économie des Finances et la Relance.

Généralisation de la facturation électronique pour les entreprises | economie.gouv.fr

Baromètre France Num et verbatims ¹



« Cette prestation nous a été particulièrement utile. La prise de rendez-vous est bien plus pratique/rapide sur internet, désengorge en partie notre standard téléphonique et fait gagner du temps, permet de piloter de chez soi aussi son planning ou en visite à domicile. Cette offre a aussi encouragé un nouveau praticien à s'abonner à l'agenda en ligne et donne envie aux médecins de poursuivre dans la numérisation et la préparation de l'avenir. D'autre part, cela a dû attirer de nouveaux patients qui aiment pouvoir prendre rendez-vous sur Internet. »

« Le prestataire s'occupe désormais à plein temps de ma communication des réseaux sociaux. Le chèque

France Num m'a permis de tester ses services avant de générer un contrat à long terme. »

« Notre changement de standard téléphonique permet de travailler avec nos collègues sur d'autres sites géographiques... comme si elles étaient dans le bureau d'à côté ! Nous pouvons également réaliser une meilleure analyse des appels entrants, des appels perdus... et d'autres fonctionnalités que nous n'avons pas encore utilisées ! »

¹ <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/barometre-france-num-2021-le-numeriquedans-les-tpe-pme-0-249-salaries>

5

Extraits de la grande consultation des entrepreneurs menée par OpinionWay pour CCI France

(612 dirigeants d'entreprises de tous secteurs d'activité, toutes tailles et toutes régions)

La digitalisation et la crise environnementale sont des enjeux chaque année plus prégnants pour les entreprises. En réaction, près d'un quart des dirigeants déclare que son entreprise a investi en 2021 pour sa transition énergétique ou numérique (23 %). Pour l'année prochaine, 17 % des dirigeants déclarent que leur entreprise devrait investir dans au moins une de ces transitions.

Un renouvellement assez important des entreprises qui investissent est observé : parmi celles qui ont l'intention d'investir en 2022, 45 % n'auront pas investi en 2021.

Les grandes entreprises sont les plus nombreuses à avoir investi dans chacune des transitions en 2021. En tout, 40 % des entreprises comptant 10 salariés ou plus ont investi dans une de ces transitions, contre 21 % des entreprises plus petites.

Parmi les entreprises qui ont investi pour la transition énergétique ou numérique, 25 % ont demandé une aide publique, et 21 % l'ont obtenue. Les dirigeants qui

n'ont pas fait de demande d'aide citent principalement trois raisons, qui mettent en lumière un fort besoin d'informer et de guider les entreprises : leur manque de connaissance des dispositifs d'aide (32 %), la faiblesse des chances de succès de leur démarche (29 %) et le manque d'accompagnement (28 %). 21 % des dirigeants déclarent simplement que les fonds propres de leur entreprise étaient suffisants pour financer leur transition.

Les transitions énergétique et numérique s'inscrivent dans le contexte plus large d'une forte reprise de l'économie, malgré les pénuries de matières premières et d'équipement qui peuvent être déplorées. D'autres investissements profitent de cette situation favorable. La part des entreprises qui comptent embaucher dans les douze prochains mois se maintient ainsi à un niveau historiquement haut (12 %, - 1 point par rapport à septembre). Cela va de pair avec un regard assez positif sur l'innovation : 45 % jugent que c'est avant tout un investissement. 20 % portent un regard plus ambivalent, et estiment qu'il s'agit d'une prise de risque (+ 4 points par rapport à septembre).

6

Baromètre CMA France sur l'investissement des artisans en 2021 et leurs projets en 2022

(4 200 entreprises artisanales / entreprises individuelles classiques, entreprises individuelles en micro-entreprises et repreneurs).

Bien qu'un ressenti mitigé ait pu être constaté sur le 2^e semestre 2021 auprès des micro-entrepreneurs, repreneurs d'entreprise et entreprises classiques, celles et ceux qui ont développé leur activité, sur les six derniers mois de 2021, ont majoritairement réalisé un investissement avec comme projet à financer : renouveler et moderniser l'équipement de production, pour 51,7 % d'entre eux, augmenter la capacité de production (26,8 %) et acheter un véhicule (24,9 %).

Sur le 2^e semestre 2021, les entreprises artisanales ont majoritairement autofinancé leurs investissements (Ils sont 58,9% à s'être autofinancés). Il s'agit de la cible des micro-entrepreneurs qui procède le plus à l'autofinancement. Les entreprises classiques et les repreneurs ont plus recours aux prêts bancaires. 20,8 % des entreprises ont demandé des aides et subventions. Le site géré par CMA France, www.aides-entreprises.fr, est l'outil d'accompagnement utilisé par les entreprises.

Pour les artisans qui veulent réaliser des investissements au cours du 1^{er} semestre 2022, les trois objets privilégiés sont : la modernisation de l'équipement de production,

l'immobilier avec l'achat ou l'extension du local, l'achat d'un véhicule.

Les freins à l'investissement déclarés par les entrepreneurs pour le 1^{er} semestre 2022 sont : le climat des affaires pour 51,9 % d'entre eux, la capacité interne de financement (43,2 %), l'accès au financement externe (34,5 %).

L'optimisme reste de mise car le secteur de l'artisanat a été particulièrement résilient : les artisans qui étaient sortis de l'été avec l'opinion que leur situation économique était plus solide, sont un peu plus prudents en fin 2021/début d'année 2022. Les artisans se projettent dans l'avenir. Ils sont prêts à modifier l'activité existante, développer leur approche commerciale, investir, continuer d'intégrer le numérique et la transition écologique qui sont deux piliers fondamentaux pour eux. CMA France réalise actuellement des diagnostics numériques (plus de 13 000 réalisés à ce jour) et écologiques pour inciter justement les artisans à continuer de s'emparer de ces sujets à fort enjeu.

3

FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE : ENJEUX ET MODALITÉS

3.1 Financement et accompagnement bancaire et financier

3.1.1 Une adaptation de l'offre bancaire aux enjeux du financement des transitions numérique et environnementale

Les offres mises en place par les différents réseaux bancaires qui se livrent à une intense concurrence pour accompagner dans une relation individualisée, de proximité, les transitions numérique et environnementale des entreprises, s'appuient sur les organisations et expertises mises en place pour adresser de manière différenciée dans les territoires les segments de clientèle des professionnels et des TPE (pôles de compétences professionnels, espaces entrepreneurs) et des entreprises (centres d'affaires dédiés, pôles spécialisés).

Dans ce cadre d'organisation, qui mobilise les implantations territoriales de proximité et l'expertise des filiales spécialisées, sont déployées des gammes larges de solutions destinées à accompagner les entreprises aux étapes clés de leur développement et combinant crédits de court, moyen et long terme, des crédits et financements spécialisés, solutions de haut de bilan, conseils dans des domaines très spécifiques (international, couverture de risques, etc.).

Au-delà, les réseaux bancaires ont déployé, dans le cadre de leurs engagements sociétaux, des dispositifs dédiés destinés à répondre aux enjeux de financement et d'accompagnement des transitions numérique et environnementale des entreprises. Ces dispositifs sont généralement structurés autour d'outils d'évaluation

des besoins individuels des entreprises, de dispositifs de financement des projets reposant autant que possible sur des logiques partenariales et intégrant des dispositifs d'aide existants.

Transformation numérique

Ainsi, les solutions bancaires d'accompagnement de la transformation numérique des entreprises reposent sur la prise en compte du caractère transversal des enjeux digitaux qui impactent tous les métiers et dimensions clés du fonctionnement de l'entreprise, qu'il s'agisse de son organisation interne, de la gestion de la relation client ou plus largement de son business model.

Dans ce contexte, des solutions spécifiques sont développées par les banques, parmi lesquelles :

- un diagnostic digital destiné à permettre aux entreprises de s'auto-évaluer et d'identifier leurs points forts et axes à renforcer ;
- des outils de financement : prêts de transformation digitale (financement à moyen terme des dépenses et charges destinées à digitaliser l'entreprise dans le cadre d'un plan stratégique global), crédits pour l'achat de matériels et équipements de financement de dépenses immatérielles avec la garantie France Num opérée par Bpifrance, financement et accompagnement d'entreprises innovantes en relation avec l'écosystème de la Tech (partage d'expériences entre pairs, détection des nouvelles tendances, accompagnement et financement spécialisé) ;
- un accompagnement avec des partenaires assureurs destiné, à partir de diagnostics, à prévenir et couvrir de façon adaptée et personnalisée les risques liés aux cyberattaques.

Dans les territoires, des solutions spécifiques sont en outre proposées par les banques aux toutes petites structures, commerces ou services de proximité en relation avec leur écosystème, pour les accompagner dans le déploiement d'outils numériques nécessaires au développement de leur activité commerciale ou la gestion de leur relation client.

Ainsi, de manière non exhaustive, ces dispositifs portent sur l'accompagnement de projets destinés à développer un site marchand, référencer des commerçants sur une place de marché locale, offrir des solutions de communication auprès des clients, proposer un service logistique ou de livraison, ou encore mettre en place des solutions de paiement en ligne.

Transformation environnementale

Le financement et l'accompagnement de la transformation environnementale des entreprises s'inscrit plus largement dans le cadre des engagements sociétaux des réseaux bancaires, déclinés dans des stratégies climat en ligne avec l'accord de Paris et en faveur de la finance durable.

Les offres concurrentielles déployées par les banques sont généralement structurées autour d'outils d'évaluation, de financement des projets, de dispositifs de valorisation des placements, parmi lesquels :

- les outils de diagnostic qui peuvent reposer, d'une part, sur un questionnaire RSE global (gouvernance, environnement, social/sociétal) permettant aux entreprises d'identifier leurs besoins, de s'évaluer par rapport à leurs pairs et à la banque concernée de proposer un accompagnement ciblé ; et, d'autre part, sur un bilan carbone proposé aux entreprises désireuses de se mettre en conformité avec la réglementation, d'adopter ou de valoriser une stratégie de réduction de leur impact écologique ;
- le prêt vert, crédit de moyen-long terme dédié au financement de projets de transition écologique, s'inscrivant notamment dans le cadre des critères européens et refinancés par l'émission d'obligations vertes correspondant aux standards de la taxonomie verte européenne ;
- le développement d'offres de leasing vert destinées à financer plus largement des projets d'énergie renouvelable ;
- des crédits à impact structuré : crédits de moyen et long terme, dont les taux sont indexés sur des indicateurs de performance extra-financières ;
- des crédits à impact en bilatéral, qui reposent sur le même type de mécanisme (durée, indexation du taux) mis en œuvre directement avec l'emprunteur et dans le cadre de la certification d'un organisme tiers indépendant (OTI) ;
- des placements à impact positif dans une logique de finance durable (*green bond* et *social bond*, ou encore placements labellisés ISR accessibles aux PME).

Cette approche de chaque réseau bancaire s'accompagne généralement d'objectifs de déploiement large des offres concernées à destination des entreprises et de leur diffusion auprès du tissu des PME.

3.1.2 Spécificités du crédit-bail immobilier et mobilier et de l'accompagnement des sofergie

Initialement créées pour répondre aux besoins de financement des économies d'énergie à la suite du premier choc pétrolier, les sofergies financent et accompagnent aujourd'hui le passage des entreprises vers la décarbonation et la transition énergétique. S'appuyant sur des équipes à la fois spécialisées, disposant d'un savoir-faire pluridisciplinaire ainsi que d'une connaissance approfondie des actifs à financer, elles apportent une contribution forte au financement du tissu des PME et de *start-up* impliquées dans le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse et méthanisation).

Le crédit-bail immobilier est un outil en faveur du verdissement, tant des bâtiments tertiaires existants que des bâtiments tertiaires et industriels à construire.

S'agissant de l'existant, il permet de répondre aux enjeux de la transition énergétique des bâtiments (44 % de l'électricité consommée) et d'apporter des solutions en matière d'accompagnement des entreprises vers l'intégration des normes réglementaires de consommation énergétique issues du décret tertiaire (obligation pour tout bâtiment tertiaire de plus de 1 000 m² de réduire sa consommation énergétique par rapport à une année de référence). Dans cette démarche, le crédit-bail immobilier au service de la rénovation et de la revalorisation des immeubles d'entreprise vise à accompagner les entreprises sur des financements à long terme en recherchant les rythmes de rénovation, les modèles économiques et retours sur investissement les plus adaptés.

Avec cet outil, l'objectif des sociétés financières est également de contribuer au pilotage de la trajectoire de réduction de l'impact sur le climat des bâtiments neufs (performance énergétique, adaptation aux conditions climatiques futures, etc.) dans le cadre du déploiement progressif de la réglementation environnementale (décret tertiaire) aux différentes typologies d'actifs (notamment aux bureaux en juillet 2022).

Les interventions des sociétés financières dans le domaine de la mobilité, sous forme de financements locatifs au sens large (crédit-bail, location longue durée et location avec

option d'achat), portent sur le renouvellement de matériels ou de flottes de véhicules qui intègrent les évolutions technologiques et environnementales, et contribuent ainsi à favoriser la transition énergétique. Au-delà des véhicules, les financements portent également sur les infrastructures (bornes de rechargement). La tendance d'accélération du marché est soulignée dans un contexte qui s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la taxonomie européenne et de ses implications en matière de fléchage des financements.

Le marché des véhicules professionnels est caractérisé depuis le début de l'année 2021 par une accélération des ventes de véhicules électriques (VE) ou de véhicules hybrides rechargeables (VHR), et par des objectifs ambitieux de développement de ces segments, encore minoritaires aujourd'hui (cibles de 600 000 VE et de 400 000 VHR à l'horizon 2022).

La forte augmentation des financements locatifs des véhicules professionnels (43 % entre 2015 et 2019) est également propice au déploiement de financements verts. En 2020, les VE et VHR représentent, respectivement en nombre et en montant, 14,6 % et 20,5 % de l'ensemble des financements locatifs de véhicules professionnels sous forme de crédit-bail mobilier/location, avec option d'achat ou de location financière.

3.1.3 Des enjeux en matière d'identification, de qualification et d'accompagnement des projets de transition énergétique ?

Dans un contexte caractérisé par le déploiement, dans le cadre d'un marché fortement concurrentiel, d'une offre de financement bancaire et financière large et couvrant la variété des besoins de transition environnementale des entreprises, des enjeux demeurent toutefois liés à l'identification des projets au sein des TPE-PME et à leur qualification.

En effet, en cohérence avec les enseignements dégagés des entretiens avec les dirigeants d'entreprise et des études menées par le Lab Bpi, il ressort des enquêtes menées par les réseaux bancaires que les plus petites entreprises peuvent se trouver confrontées à des difficultés d'identification d'investissements de transition énergétique compatibles avec leurs capacités techniques et financières.

Au-delà de l'enjeu lié à l'émergence de projets, la qualification des projets d'investissement peut présenter des incertitudes au regard de l'évolution de la taxonomie européenne de nature à interroger, dans ce cadre, le financement des transitions environnementales.

Ces enjeux soulignent l'importance de l'accompagnement et le besoin de disposer, au sein des établissements bancaires, de réseaux de chargés d'affaires facilitant ou orientant les entreprises vers les spécialistes capables de les guider dans cette démarche (diagnostic, plan d'actions, retours sur investissements).

3.2 Des dispositifs publics complémentaires d'accompagnement

3.2.1 Des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des plans France Relance et France 2030

Lancé en juillet 2020, le plan France Relance a pour vocation de prendre le relais des mesures de soutien financier aux entreprises mises en œuvre depuis mars 2020. Les objectifs de ce plan sont, à court terme, de permettre à l'économie de retrouver son niveau d'avant-crise et, à plus long terme, d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises et de préparer les transitions écologique et numérique.

Il s'articule autour de trois piliers prioritaires : écologie, compétitivité et cohésion. Les moyens déployés pour ce plan s'élèvent à 100 milliards d'euros engagés d'ici à fin 2022, dont près de 40 milliards de financements européens, issus de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR). À fin août 2021, 47 % de l'enveloppe était engagée de façon équilibrée autour des trois volets du plan, et 29 % effectivement décaissée.

Au-delà des mesures destinées à renforcer les fonds propres des entreprises et encourager l'investissement²⁶, le plan comporte des mesures spécifiques d'accompagnement des transitions énergétique et numérique (cf. tableau 1).

Le comité d'évaluation du plan de relance, lancé au printemps 2021, a publié en octobre 2021 un premier rapport d'évaluation. Le comité a choisi de se concentrer sur l'analyse macroéconomique du plan de relance dans une perspective européenne, ainsi que sur une première évaluation *in itinere* de cinq mesures : la rénovation énergétique des logements privés, la rénovation énergétique des bâtiments publics, le plan « 1 jeune 1 solution », le soutien à l'investissement industriel et le soutien à l'industrie du futur.

²⁶ Pour une présentation détaillée, voir rapport annuel 2020 de l'Observatoire du financement des entreprises, mai 2021.

T1 Mesures d'accompagnement des transitions énergétique et numérique

Mesure	Objectif et montant consacré	Mode d'intervention de l'État	Mise en œuvre
Écologie			
Décarbonation de l'industrie	Aider les entreprises industrielles à investir dans des solutions décarbonées (1,2 milliard d'euros).	Subventions	185 projets accompagnés, 2,6 milliards d'euros d'investissements soutenus à fin février 2022.
Rénovation énergétique des TPE/PME	Aider la transition énergétique du parc des TPE/PME (0,2 milliard d'euros).	Crédit d'impôt, financement de diagnostics, aides à l'accompagnement.	Crédit d'impôt sur l'IS 2021 + 1 200 entreprises bénéficiaires des autres volets de la mesure.
Plan climat Bpifrance	Financer la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises et soutenir le développement d'entreprises dans le secteur de la TEE (2,5 milliards d'euros).	Prêts et fonds d'investissement.	- 1 milliard d'euros de prêts verts accordés.
Numérique			
Numérisation des PME/TPE	Accompagner les TPE dans leurs démarches de numérisation.	Diagnostics gratuits, chèques FranceNum, formations gratuites.	149 497 bénéficiaires à fin 2021.
Industries du futur	Moderniser et faire monter en gamme les PME et ETI industrielles par l'adoption de nouvelles technologies (0,9 milliard d'euros).	Soutien à l'investissement (20 % des dépenses éligibles).	7 866 entreprises bénéficiaires, 840 millions d'euros d'aides d'État.
Mixte			
PIA 4	Soutenir l'innovation et en particulier l'investissement dans les technologies d'avenir (11 milliards d'euros).	Subventions	+ 500 projets innovants accompagnés.
Soutien aux investissements industriels	Répondre aux enjeux de résilience et de relocalisation et soutenir les industries stratégiques en pleine mutation ou à fort impact territorial (2,3 milliards d'euros).	Subventions	2 866 projets accompagnés, 10,3 milliards d'euros d'investissement soutenus, 2,5 milliards d'euros d'aides de l'État.

Source : Direction générale du Trésor.

Le dispositif Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie (qui regroupe un ensemble d'appels à projets) et le guichet industrie du futur ont été mis en place dans une logique de relance de l'investissement mais aussi d'accélération de la transformation des filières industrielles, afin d'accroître leur résilience et d'intégrer les défis liés à la transition écologique. Les deux dispositifs ont été largement sollicités par l'ensemble des secteurs industriels, et l'enveloppe du guichet industrie a été augmentée en 2021 de 0,6 milliard, et celle des appels à projets de 0,45 milliard.

Concernant le soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie, les retours des bénéficiaires (majoritairement des PME) indiquent une satisfaction générale du processus d'instruction et du niveau d'aide. Le secteur de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques (composé des sous-traitants des industries automobiles et aéronautique) est le premier bénéficiaire (18 % des lauréats). Le taux de subvention varie de moins de

5 % à plus de 80 % selon les projets, avec une subvention moyenne de 788 000 euros.

Quant au guichet industrie du futur, 51 % des entreprises bénéficiaires ont un effectif compris entre 10 et 50 salariés, et la subvention moyenne est de 114 000 euros. La majorité de ces subventions ont servi à financer l'achat de machines programmables ou numériques.

Comme le souligne le rapport, les deux mesures ont pleinement répondu à l'objectif d'une relance rapide de l'investissement industriel, notamment grâce à leur complémentarité.

Le plan d'investissement France 2030, présenté en octobre 2021, complète le plan de relance et poursuit dix objectifs pour développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. Ce plan est doté de 34 milliards déployés sur cinq ans, auxquels viennent s'ajouter 20 milliards dans le

cadre du quatrième programme des investissements d'avenir. Le premier comité s'est tenu en février 2022 pour installer le dispositif de gouvernance de France 2030. Les objectifs concernent en particulier le secteur de l'énergie (industrie du nucléaire, production d'hydrogène vert, décarbonations de grands secteurs industriels) et le secteur des transports du futur (véhicules électriques et hybrides, notamment). Les autres objectifs touchent les secteurs de l'alimentation, la santé, la culture, l'aérospatial, etc. Des dispositifs ont déjà été lancés (appels dans le domaine de la transition écologique et agricole, soutien aux sous-traitants de la filière automobile, appels pour renforcer la résilience du tissu industriel sur les chaînes d'approvisionnement).

3.2.2 Des interventions complémentaires de l'Ademe en faveur de la transition énergétique des entreprises

Dans le cadre du contrat d'objectifs 2020-2023 avec l'État, les missions de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) consistent à favoriser l'accélération et la massification de la transition écologique. Ces actions s'organisent autour de trois grandes priorités : amplifier le déploiement de la transition écologique, contribuer à l'expertise collective pour la transition écologique, innover et préparer l'avenir de la transition écologique.

Dans cette perspective, l'Ademe déploie une offre complète d'accompagnement de la transition écologique qui, au-delà du financement des projets mis en œuvre par les entreprises, porte sur :

- un apport de conseils et guides d'accompagnement au travers notamment de guides techniques et méthodologiques, référentiels (parmi lesquels le *Recueil des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les entreprises*) et la mise à disposition d'outils (diagnostic énergétique Éco-Flux, initiative ACT, TPE gagnantes sur tous les coûts, etc.) pouvant parfois faire l'objet de partenariats avec Bpifrance, ainsi que la réalisation de scénarios prospectifs à destinations des entreprises, des collectivités et des citoyens pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (Transition(s) 2050 – <https://transitions2050.ademe.fr/>) ;
- un partage d'expertise (retours d'expériences destinés à éclairer les choix d'investissement des entreprises), la mise à disposition de données (portail <https://data.ademe.fr/>, <https://datagir.ademe.fr/>) et des dispositifs de formation (l'Ademe Formation) ;
- l'animation de réseaux d'acteurs impliqués dans la transition écologique (Club l'Ademe International, Synapse, réseau national des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale, etc.).

L'Ademe déploie une offre de financement destinée à faciliter la transition énergétique des entreprises qui s'appuie sur différents programmes ou fonds dédiés à des thématiques de transitions spécifiques.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, l'Ademe gère, sur la période 2021-2022, une enveloppe de 2,5 milliards d'euros dans une volonté d'accélération des transitions (augmentation des dotations des programmes hydrogène, chaleur et économie circulaire, création de nouveaux fonds (fonds de décarbonation de l'industrie, etc.)) et de territorialisation des actions engagées.

Parallèlement, l'Ademe, met en œuvre, depuis 2011, le programme d'investissement d'avenir (PIA) et a bénéficié à ce titre d'une enveloppe de 2,6 milliards d'euros de crédits pour accompagner l'innovation et développer des filières industrielles : Ce sont ainsi 152 appels à projets qui ont été lancés pour 1 080 projets lauréats financés à hauteur de 2,6 milliards d'euros, représentant un engagement total d'environ 8,5 milliards d'euros de R&D et d'innovation. Plus de la moitié des 1 300 entreprises qui ont bénéficié de ces aides PIA sont des PME.

La poursuite du Programme d'investissement d'avenir (PIA4) s'effectue à travers le programme France 2030 pour lequel l'Ademe est opérateur pour plus de 5 milliards d'euros. L'Ademe a contribué avec l'État à la rédaction de stratégies d'accélération des marchés clés des technologies vertes. L'année 2022 sera consacrée à la montée en puissance des engagements sur les différentes stratégies d'accélération : l'hydrogène, le recyclage et la réincorporation de matériaux recyclés, les solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants, la digitalisation et la décarbonation des mobilités, la décarbonation de l'industrie, les produits biosourcés – carburants durables, les technologies avancées pour les systèmes énergétiques.

En 2021, sur le périmètre d'intervention classique de l'Ademe, le niveau d'engagement du budget incitatif sur dotations de l'État s'est élevé à 777 millions d'euros et, sur le périmètre du plan France Relance, plus de 390 millions ont été engagés pour de nouveaux projets, auxquels s'ajoutent 202 millions pour le fonds décarbonation de l'industrie et 151 millions sur le Programme d'investissement d'avenir gérés en compte de tiers.

Concernant les 777 millions d'euros octroyés sur le budget incitatif, 65 % (505 millions) ont été octroyés à des entreprises. Ces aides ont bénéficié majoritairement à des PME (46 %), des ETI (18 %) et pour 36 % à des grandes entreprises.

Une plateforme unique <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/> est destinée à faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés à leurs projets déposés en ligne, et à les orienter, en fonction des situations, vers un guichet national ou régional.

Les interventions de l'Ademe en financement sont réalisées dans le cadre notamment d'appels à projets, majoritairement sous forme de subventions voire d'avances remboursables (PIA). Dans une logique de *continuum*, le financement de l'innovation sur les thématiques de la transition énergétique combine le financement par l'Ademe de thèses, de projets en amont de R&D, et l'accompagnement de l'innovation. Ces approches différenciées selon les entreprises conduisent à financer des projets de montants variables, pouvant aller de quelques centaines de milliers d'euros à plusieurs dizaines de millions d'euros.

3.2.3 La mobilisation par Bpifrance d'un continuum de solutions en faveur des investissements des entreprises dans les transitions énergétique, environnementale et numérique

L'accompagnement financier et non financier des entreprises et entrepreneurs face aux grandes transitions est au cœur de l'action de Bpifrance.

En matière de transition énergétique et écologique (TEE), l'offre de Bpifrance a vocation à permettre aux entreprises de répondre à plusieurs enjeux, parmi lesquels le fait de se sensibiliser aux enjeux de la TEE, ou encore d'initier une démarche de transition, de financer un programme de transition ou de renouveler et, *in fine*, d'accélérer sa transition. La démarche Bpifrance est globaliste puisqu'il faut que toute l'action de la banque, *via* des produits dédiés ou non, contribue à la mise en transition des entreprises. Bpifrance mobilise de nombreux outils dédiés.

Face à l'enjeu de sensibilisation, Bpifrance propose à toutes les entreprises un outil d'autodiagnostic en ligne, le climatomètre. La banque met également à disposition des entreprises des contenus de formation aux enjeux de transition écologique *via* Bpifrance Université.

Afin d'accompagner les entreprises qui initient une démarche de transition, Bpifrance déploie un accompagnement personnalisé pour réaliser des économies durables en réduisant les consommations d'énergies, d'eau et de matières, ainsi que les déchets, *via* le Diag Éco-Flux en partenariat avec l'Ademe, qui cible les sites de moins de

250 employés (700 de ces diagnostics ont été déployés à date). Cet accompagnement peut être complété d'un appui à la décarbonation *via* la réalisation d'un bilan carbone et d'un plan d'action associé. Enfin, Bpifrance propose aussi aux entreprises de recruter un jeune talent dédié à la mise en œuvre d'un programme de transition, grâce au dispositif VTE vert.

Afin de financer un programme de transition, Bpifrance finance sans prise de garantie sur le dirigeant ou l'entreprise, et en partenariat avec les banques (financement 1 pour 1), les projets de réduction d'empreinte environnementale : *via* le prêt économie d'énergie, Bpifrance finance les PME engageant un programme d'investissements éligibles aux CEE dans les secteurs industrie et bâtiment tertiaire et *via* ses prêts verts (jusqu'à une durée de dix ans), Bpifrance finance les plans d'action des entreprises visant à optimiser leurs procédés afin de diminuer leur impact sur l'environnement, investir dans la mobilité zéro carbone, innover pour mettre sur le marché des produits/services préservant l'environnement ou verdir leur mix énergétique. À ce jour, plus d'un milliard d'euros de prêts verts ont été mis en place dans le cadre du cofinancement bancaire précité.

Afin de soutenir les entreprises dans le renouvellement de leurs actifs, Bpifrance déploie des outils de cession bail créateurs de trésorerie pour aider les entreprises à verdir leurs actifs (immobilier et équipement roulant), finance les travaux de rénovation énergétique des PME et ETI avec ses outils de financement structuré de l'immobilier (prêt et crédit-bail immobilier/cession bail) et entend aider aussi ses clients à verdir leur parc roulant *via* des prêts avec garantie et des financements structurés.

L'accélération de la mise en transition des entreprises se traduit par une action à plusieurs niveaux. À travers son action en fonds propres, Bpifrance entend contribuer à ce que ses participations, directes comme indirectes (fonds de fonds) améliorent leur impact environnemental et décarbonent progressivement leur activité. Par de l'accompagnement non financier, à nouveau, Bpifrance soutient les entreprises avec des modules de conseil thématiques (ex. : Diagnostic 360, croissance externes etc.) mais également avec des programmes collectifs intensifs alliant conseil et formation (les Accélérateurs), qui feront une grande place aux enjeux de transition. Enfin, Bpifrance soutient de manière ambitieuse les entreprises qui chercheront à réduire leur impact sur l'environnement à travers leurs activités internationales, notamment *via* le bonus climatique.

Enfin, Bpifrance a mis en place La communauté du coq vert qui rassemble aujourd’hui près de 700 membres. Celle-ci a pour objectif de créer une émulation collective, sur le plan local comme national, en faveur de la transition écologique.

En matière de soutien à la transition numérique des entreprises, Bpifrance mobilise à nouveau un large *continuum* de solutions d’accompagnement financier comme non financier. Cette boîte à outils se compose également d’outils génériques comme dédiés. Concernant ces derniers, il importe de citer les dispositifs d’accompagnement non financier et de garantie de prêts bancaires à la numérisation, développés tous deux en lien avec France Num, initiative gouvernementale pour la transformation numérique des TPE-PME pilotée par la Direction générale des entreprises en partenariat avec les Régions, les principales fédérations professionnelles et des représentants de la filière numérique.

L’État a ainsi confié à Bpifrance, dans le cadre du *Plan de relance* la mise en œuvre d’un programme d’accompagnement collectif des TPE et PME en matière de transformation numérique. Il comporte deux types d’accompagnements : une action d’accompagnement-action, parcours destiné à expérimenter un usage ou une solution numérique en réponse à un besoin concret, et une action de sensibilisation, orientée vers l’identification de difficultés opérationnelles pouvant être résolues par des solutions numériques. Ce dispositif ambitionne de bénéficier à 150 000 entreprises.

La garantie France Num de prêts bancaires à la numérisation est, quant à elle, un dispositif de garantie des prêts octroyés par des banques partenaires de Bpifrance, pour une enveloppe totale de 715 millions d’euros tous prêteurs confondus (permise par la mobilisation des ressources de l’État et du programme européen COSME). Cette garantie a vocation à conforter ces banques partenaires dans l’octroi de crédits au bénéfice d’entreprises de moins de 50 salariés, en vue de financer leurs investissements matériels et immatériels jusqu’à 50 000 euros.

France Num est l'initiative gouvernementale pour la transformation numérique des TPE-PME pilotée par la Direction générale des entreprises. Elle s'inscrit dans le cadre d'une approche partenariale large associant les régions, les principales fédérations professionnelles, des représentants de la filière numérique, afin de sensibiliser les TPE et PME à la transformation numérique et de les accompagner dans la réalisation de ces objectifs.

Les actions engagées dans ce domaine s'adressent prioritairement à une cible d'environ 1,7 million de TPE-PME déterminée à partir d'une segmentation tenant compte à la fois de la maturité numérique et

des perspectives de développement des entreprises (profils demandeurs, prudents et réceptifs ¹).

Les actions développées dans ce cadre s'appuient sur un réseau d'activateurs présents sur l'ensemble du territoire. Différents outils de sensibilisation sont développés, parmi lesquels, à titre d'illustrations, une émission télé Connecte ta boîte, ou un programme de formations mis en œuvre par près de 40 opérateurs sélectionnés par Bpifrance dans le cadre d'appels à projet.

¹ Étude confiée en 2020 par la DGE aux cabinets BCG et EY sur les besoins des TPE-PME et leurs pratiques numériques (cf. partie 2) *Baromètre France Num*.

Connecte-ta-boite-saison-2-



Tous droits réservés Le Studio Next / Altice Media Group

Transition environnementale

Éléments sur la taxonomie européenne : objectifs et déploiement

L'objectif principal de la taxonomie est d'obtenir une information harmonisée pour répondre à une demande d'investissements verts tout en luttant contre l'éco-blanchiment. Le fait d'harmoniser les critères et les définitions permet d'améliorer la lisibilité pour les investisseurs, les épargnants et les superviseurs. Les travaux sur la taxonomie constituent ainsi un socle aux initiatives législatives et réglementaires en matière de finance durable (*reporting* extra-financier, standards d'obligations vertes, Ecolabel, etc.), et ces éléments permettent de construire un outil de suivi du verdissement de l'économie.

En revanche, **la taxonomie ne garantit pas à elle seule que les investissements verts bénéficient de meilleures conditions de financement et ne se substitue pas aux autres politiques** climatiques et environnementales (réglementation, financements publics, etc.).

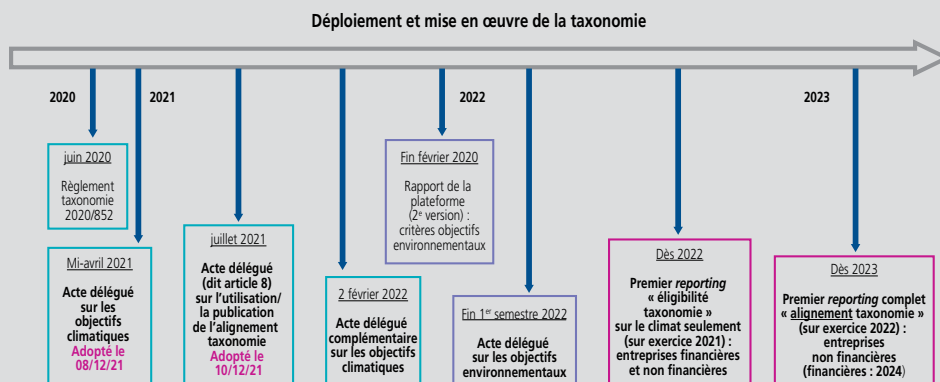
Les **six objectifs** de la taxonomie sont :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire et la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être en conformité avec la taxonomie, il faut i) vérifier les critères techniques de contribution substantielle sur au moins un des six objectifs de la taxonomie ; ii) être compatible avec les critères secondaires sur chacun des cinq autres objectifs ; iii) respecter les normes minimales en matière sociale et de gouvernance (droits de l'Homme, conventions de l'Organisation internationale du Travail, etc.) ; et iv) être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués de la Commission, et qui permettent de mesurer la contribution aux objectifs ou degré de nuisance. Ces critères sont établis sur la base de la contribution technique de la Plateforme pour la finance durable ; ils sont détaillés et calibrés pour les différentes activités économiques.

Cette taxonomie est destinée aux entreprises sujettes à l'obligation de reporting extra-financier, qui devront indiquer la part de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements et de leurs dépenses qui correspondent à des activités durables telles que définies dans la taxonomie verte européenne. Elle est également destinée aux acteurs du marché financier (gestionnaires d'actifs, banques, assureurs, investisseurs institutionnels) qui devront évaluer la part d'investissement vert dans leur portefeuille et préciser à leur client l'alignement ou non de leurs produits financiers sur la taxonomie verte.

Source : Direction générale du Trésor



9

Les 10 chantiers de la transition bas-carbone identifiés par Bpifrance Le Lab

EN RÉSUMÉ : 10 CHANTIERS DANS 5 DOMAINES ACTIVABLES PAR LES PME-ETI

Chantiers de la transition	ÉNERGIE				MATIÈRES PREMIÈRES				MOBILITÉ	PUITS DE CARBONE
	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7	#8	#9	#10
Transports	Passage à l'électrique, hybride, batterie, hydrogène, e-fuels	Passage aux biocarburants, biogaz, gaz de synthèse	Efficacité des moteurs, allègement, aérodynamisme, conduite optimisée	Chaines de traction électrifiées	Plus longue durée de vie des produits, location, réhabilitation et occasion				Partage, transports actifs et collectifs des individus, transport maritime, fluvial, par drones des marchandises	
Bâtiment			Rénovation énergétique, design bioclimatique, optimisation des besoins	Usages électrifiés, pompes à chaleur, réseaux de chaleur urbains	Réhabilitation de logements anciens	Usage de matériaux recyclés ou innovants	Usage de matériaux biosourcés		Conception, construction d'espaces de travail partagés	Conception, construction d'habitats plus denses
Agriculture	Passage aux motorisations électriques	Production de biomasse, oléagineux et valorisation des déchets	Optimisation de l'azote	Recours aux pompes à chaleur	Diminution du gaspillage alimentaire	Récupération des produits bois en fin de vie	Engrais organiques, légumineuses, molécules biosourcées, production de biomasse	Diminution du gaspillage alimentaire, labels de qualité, bio, légumineuses	Développement des filières courtes, locales	Boisements, couverts végétaux dans les rotations
Industrie	Recours aux énergies décarbonées	Valorisation des déchets issus de biomasse en énergie	Optimisation des processus industriels, vente d'équipements électriques sobres	Électrification des processus industriels	Eco-conception, durée de vie des produits, location, réhabilitation, occasion	Usage de matériaux recyclés, innovants, recyclage	Intégration d'ingrédients et matériaux biosourcés	Cuirs végétaux, textiles à base de fibres végétales	Rapprochement des sites de production des marchés dérivés	Capture et stockage de carbone dans les sols et sous-sols
Énergie	Déploiement de l'éolien, du solaire, de l'hydrogène vert	Valorisation de la chaleur et usage de biomasse						Usage de biomasse végétale pour la production d'énergie, de biocarburants	Approvisionnement en biomasse locale; production et consommation d'énergies décarbonées en local	

Chantiers :

#1 Déploiement d'énergies peu ou pas carbonées; #2 Déploiement d'énergies carbonées mais renouvelables; #3 Efficacité énergétique; #4 Électrification;

#5 Réduction de la consommation de matières premières; #6 Déploiement de matériaux moins impactants en émissions de GES; #7 Déploiement de matériaux biosourcés (au-delà que pétrosourcés); #8 Diminution de l'impact direct lié à l'usage de produits d'origine animale;

#9 Développement des mobilités alternatives, individuelles et collectives, réduction des besoins en mobilité; #10 Maintien et renforcement des puits de carbone.
Source : Bpifrance Le Lab, d'après la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

10

Programmes d'intervention de l'Ademe en faveur de la transition énergétique

Le programme **chaleur renouvelable** doté en 2021 de 350 millions d'euros vise à contribuer au développement de la production de chaleur renouvelable par le financement de projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération (géothermie, méthanisation, biomasse, etc.).

Le programme **économie circulaire et déchets** doté en 2021 de 163 millions d'euros, soutient les démarches de prévention de recyclage, d'écologie industrielle (centres de tri, recyclage des déchets industriels, etc.). Il s'inscrit plus largement dans le cadre des objectifs de la loi anti-gaspillage et économie circulaire.

Le programme **air mobilité** (23 millions d'euros en 2021) soutient les actions en faveur du développement des mobilités douces et de l'amélioration de la qualité de l'air.

Le programme **sites et sols pollués** doté chaque année de 20 millions d'euros, soutient la recherche et la mise en sécurité, la revalorisation des friches industrielles, la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le programme **bâtiment** doté de 21 millions d'euros pour 2021 contribue à la massification de la rénovation énergétique des bâtiments.

Le programme **hydrogène** doté de 75 millions d'euros.

Le programme **finance climat** (4 millions d'euros) vise à développer les connaissances, méthodes et outils nouveaux (permettant notamment aux industriels de développer l'investissement dans l'efficacité énergétique et l'économie bas-carbone).

Le programme **recherche** (29 millions d'euros) permet de financer des projets dans le cadre d'appels à projets de recherche, et de cofinancer des thèses avec les entreprises.



Exemple de Prêt Vert distribué par Bpifrance

Le **Prêt Vert** finance les dépenses immatérielles, les matériels à faible valeur de gage et le besoin en fonds de roulement généré par la mise en œuvre de plans d'actions visant une TEE.

Bénéficiaires :

**Pour les PME et ETI
engagées dans des
projets de TEE**

Âge : >=3 ans

Modalités :

- Inférieur ou égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur
- Aucune sûreté sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Retenue de garantie de 5% du montant total du prêt, restituée après complet remboursement et augmentée des intérêts qu'elle a produits
- Obligatoirement associé à un financement extérieur d'un montant au moins égal
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital

Caractéristiques du prêt :

- De 50 K€ à 5 000 K€
- Durée de 2 à 10 ans (avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum)

CONCLUSIONS

La dynamique d'investissement observée sur longue période s'est maintenue pendant la crise sanitaire sous l'effet notamment des dispositifs publics mis en place pour en amortir les effets, et du maintien d'une offre dynamique de solutions de financements notamment bancaires. Dans ce contexte globalement favorable, l'un des enjeux pour l'avenir réside dans l'orientation de ces investissements vers des projets intégrant les transformations numérique et énergétique dont la crise sanitaire, et plus récemment les conséquences économiques du conflit en Ukraine, soulignent encore plus la nécessité.

Les intentions d'investissements des entreprises dans le domaine du numérique se sont traduites par une accélération des investissements concrétisée, à titre d'illustration, par le développement de sites de vente en ligne. Cette accélération devrait s'étendre à des domaines impactant plus largement l'organisation et le fonctionnement des entreprises. À cet égard, les principaux freins identifiés apparaissent plutôt d'ordre opérationnel, liés à des contraintes de sécurité (cybercriminalité) que relever de difficultés de financement.

En ce qui concerne l'investissement dans des transitions énergétiques, les constats apparaissent plus contrastés. Alors que les études soulignent que les dirigeants d'entreprise sont conscients des enjeux dans ce domaine, leur niveau d'engagement opérationnel apparaît plus ciblé sur des investissements ponctuels et l'évolution vers des pratiques responsables, que sur la mise en œuvre d'investissements plus structurants impliquant une évolution des modèles économiques. Les freins et leviers relevés dans ce domaine apparaissent liés à l'identification des projets au sein des entreprises,

au coût et au financement des transitions bas carbone, aux contraintes technologiques associées et mettent en exergue le besoin d'une sensibilisation accrue aux opportunités. Il faut aussi souligner l'importance de la rentabilité nécessaire de ces transitions et du retour sur investissement qui, au-delà des enjeux sociétaux, sont les principales questions qui se posent du point de vue du chef d'entreprise.

S'agissant du financement global de ces transitions, encouragées par les dispositifs publics complémentaires, le recours aux aides disponibles ne semble pas systématique, révélant ainsi des enjeux d'orientations et d'accompagnement vers les guichets adaptés aux projets concernés. L'autofinancement, toujours difficilement mesurable, est également un outil choisi par nombre d'entreprises pour mener à bien la réalisation de leurs investissements. Dans le même ordre d'idées, si l'adaptation large des offres bancaires apparaît de nature à répondre de façon ciblée à la variété des besoins des entreprises en matière d'investissement dans ce domaine, des enjeux demeurent en termes d'identification, de qualification des projets de transition énergétique. L'accompagnement des entreprises, notamment les plus petites TPE-PME, non seulement dans le mode de financement (bancaires, aides publiques, etc.) mais aussi de façon plus globale, apparaît comme un levier puissant. Cet accompagnement par l'ensemble de l'écosystème existant (organisations professionnelles, chambres consulaires, associations, collectivités, conseils génériques ou spécialisés, etc.) doit se positionner aux différentes étapes d'un projet, s'agissant de l'impulsion des investissements conduits par les entreprises, tout autant que l'accompagnement à la définition, le pilotage et le suivi des projets proprement dits.

ANNEXES

A1	Données de cadrage sur l'investissement des entreprises en 2019 – Source : Insee	50
A2	Synthèses des entretiens qualitatifs menés par la CPME, le Medef et l'U2P auprès de dirigeants d'entreprises	59

A1

DONNÉES DE CADRAGE SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES EN 2019 – SOURCE : INSEE

Petit avertissement général :

L'ensemble des données de cadrage ont été établies en utilisant la définition économique de l'entreprise (loi de modernisation de l'économie – LME). Cette définition présente le grand avantage de tenir compte de l'organisation d'une partie des entreprises en groupe de sociétés. Pour l'analyse sectorielle de l'investissement, cela conduit en particulier à tenir compte de l'ensemble des filiales d'un groupe d'un secteur donné, certaines d'entre elles pouvant appartenir à un autre secteur mais jouer un rôle important en termes d'investissement au sein du groupe. Aussi, ces chiffres peuvent s'éloigner parfois de la vision plus répandue des analyses conduites à partir de la définition juridique de l'entreprise (unité légale).

I. DONNÉES DE CADRAGE MACROÉCONOMIQUES SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES (LME) EN 2019

1) Niveau agrégé de l'investissement et taux d'investissement des entreprises en 2019 selon le secteur, la catégorie d'entreprises et le type de contrôle

En 2019, les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ont réalisé des dépenses d'investissement corporel brut hors apports à hauteur de 227,5 milliards d'euros. Ces entreprises comptabilisent un stock d'immobilisations corporelles brutes s'élevant à 2 722,6 milliards d'euros.

Mais les besoins en capital physique varient selon les secteurs d'activité, les catégories d'entreprises et le type de contrôle. Par exemple, ce sont les secteurs de l'industrie et des transports qui apparaissent comme les plus capitalistiques (si l'on met à part le secteur immobilier, dont l'activité est singulière au regard des autres secteurs) : l'intensité capitalistique s'élève respectivement à 312,9 milliers d'euros/ETP (équivalent temps plein) et 343,9 milliers d'euros/ETP. Et ce sont les secteurs les plus intensifs en capital qui affichent les taux d'investissement les plus élevés : ainsi, l'industrie a investi en 2019 à hauteur d'un cinquième de sa valeur ajoutée, et c'est même près d'un tiers pour le secteur des transports.

Par ailleurs, sur le plan global, le taux d'investissement comme l'intensité capitalistique augmentent avec la taille des entreprises (23,6 % pour les grandes entreprises contre 14,9 % pour les PME). Enfin, les firmes multinationales sous contrôle français contribuent très fortement à l'investissement agrégé : elles concentrent à elles seules près de la moitié des investissements des entreprises en actifs corporels et affichent un taux d'investissement nettement plus élevé que la moyenne (23,6 % contre 20 %).

T1 Niveaux de l'investissement, de la valeur ajoutée, des immobilisations corporelles, de l'emploi salarié, du taux d'investissement et de l'intensité capitalistique des entreprises en 2019

	Investissements*	Valeur ajoutée hors taxes	Immobilisations corporelles brutes	Effectifs salariés	Taux d'investissement	Intensité capitalistique	
Ventilation selon les caractéristiques des entreprises :	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'ETP**	En %	En milliers d'euros/ETP	
Secteurs d'activités	Industrie	63,8	318,9	974,4	3 113,9	20,0	312,9
	Construction	12,3	107,2	108,6	1 397,2	11,5	77,8
	Commerce	25,1	221,0	253,7	2 681,6	11,4	94,6
	Transports-entreposage	29,8	92,0	418,3	1 216,4	32,4	343,9
	Hébergement-restauration	10,9	47,1	90,1	885,9	23,1	101,7
	Information-communication	15,5	98,8	161,0	763,5	15,7	210,9
	Immobilier	37,0	42,1	537,4	207,0	88,0	2 596,3
	Services aux entreprises	28,6	186,5	140,9	1 846,1	15,4	76,3
	Services aux particuliers	4,3	23,1	38,2	330,4	18,5	115,5
Catégories d'entreprises	Micro-entreprises (MIC)	42,4	186,4	289,7	2 328,4	22,7	124,4
	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	40,1	268,5	400,5	3 659,7	14,9	109,4
	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	60,6	299,5	740,6	3 025,9	20,2	244,7
	Grandes entreprises (GE)	84,4	382,2	1 291,8	3 427,9	22,1	376,8
Organisation en groupe et type de contrôle	Multinationales sous contrôle français	108,0	457,4	1 474,6	4 358,9	23,6	338,3
	Multinationales sous contrôle étranger	31,2	189,3	346,7	1 639,7	16,5	211,4
	Groupes franco-français	39,3	214,6	422,7	2 891,9	18,3	146,2
	Entreprises indépendantes	48,3	267,1	470,3	3 534,4	18,1	133,1
Ensemble	227,5	1 136,7	2 722,6	12 442,0	20,0	218,8	

* Il s'agit ici de l'investissement corporel brut hors apports.

** Équivalent temps plein.

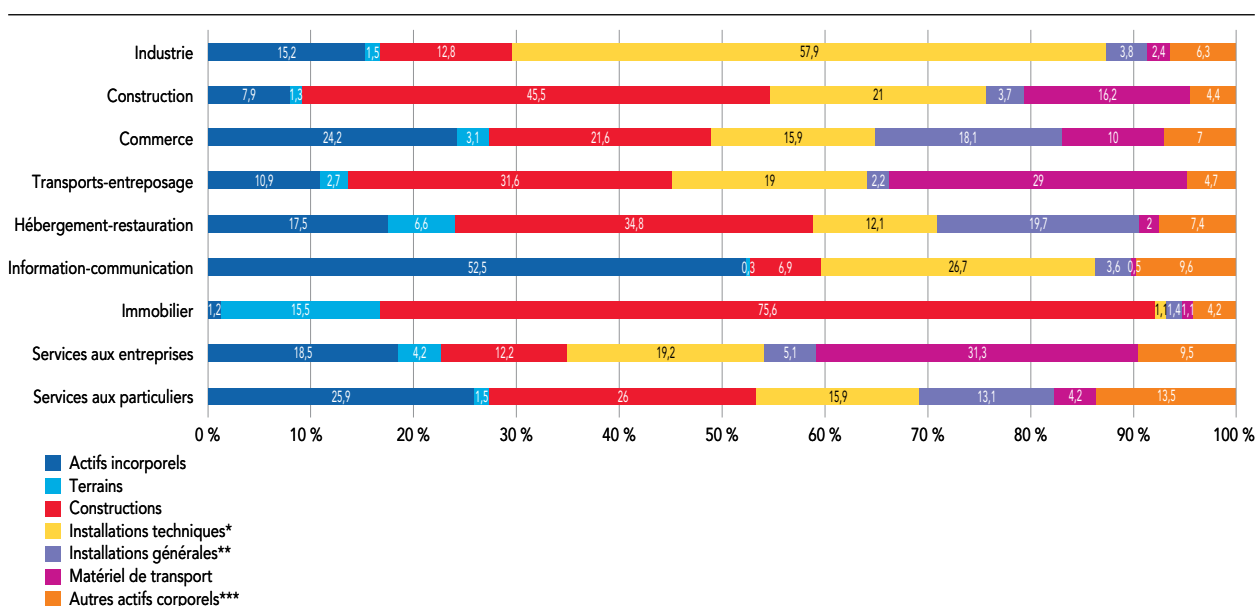
Champ : France, entreprises (LME) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane 2019.

2) Structure de l'investissement brut par type d'actif

a) Selon le secteur d'activité :

G1 Structure par type d'actifs de l'investissement brut selon les secteurs d'activité en 2019
(en %)



* Installations techniques, matériel et outillage industriel.

** Installations générales, agencements, aménagements divers.

*** Matériel de bureau, mobilier informatique, emballages récupérables et divers.

Champ : France, entreprises (LME) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

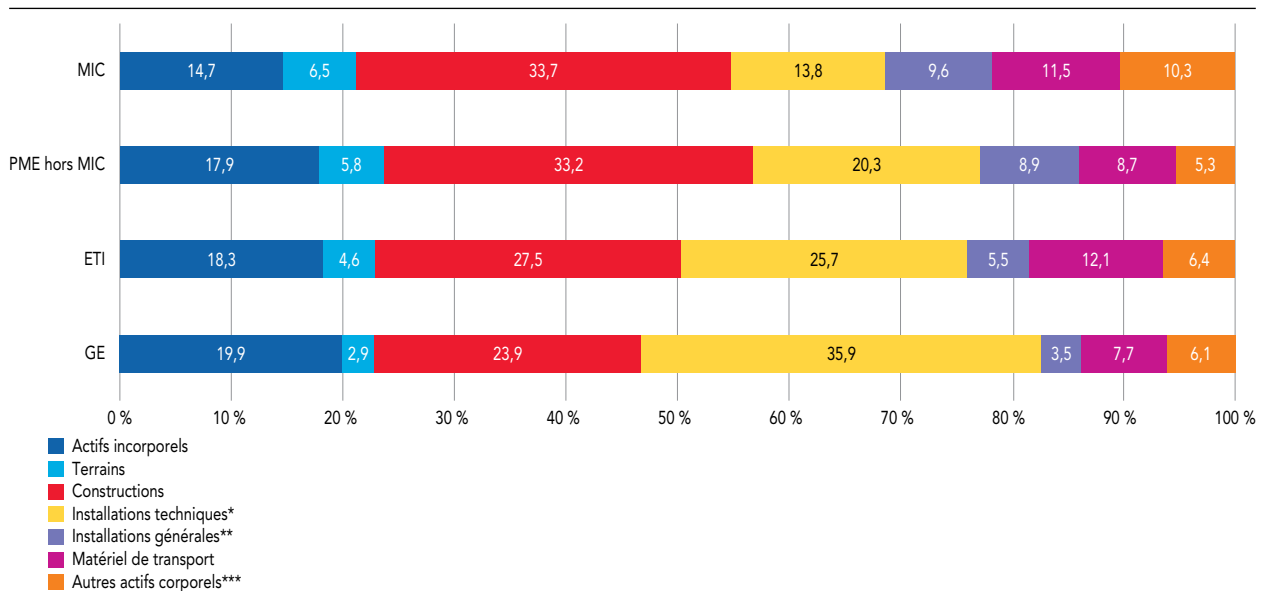
Source : Insee, Esane 2019.

La composition de l'investissement non financier des entreprises varie fortement selon le secteur d'activité, en lien avec les différences intersectorielles de technologie de production. Ainsi en 2019, le secteur industriel a consacré près des trois cinquièmes de sa dépense d'investissement à l'achat d'installations techniques, matériel et outillage industriel, tandis que les entreprises du secteur de l'information-communication a alloué près de la moitié de ses investissements dans l'achat d'actifs immatériels (logiciels,

bases de données, etc.). L'investissement immobilier des entreprises est très significatif dans les secteurs de la construction (45,5 %), de l'hébergement-restauration (34,8 %) ainsi que dans celui des transports (31,6 %). À cet égard, le secteur des entreprises de l'immobilier est très atypique (75,6 %), du fait même de son activité propre : la promotion immobilière et l'achat/revente de biens immobiliers à destination de particuliers ou d'entreprises.

b) Selon la catégorie d'entreprises :

G2 Structure par type d'actifs de l'investissement brut selon les secteurs d'activité en 2019
(en %)



* Installations techniques, matériel et outillage industriel.

** Installations générales, agencements, aménagements divers.

*** Matériel de bureau, mobilier informatique, emballages récupérables et divers.

Champ : France, entreprises (LME) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

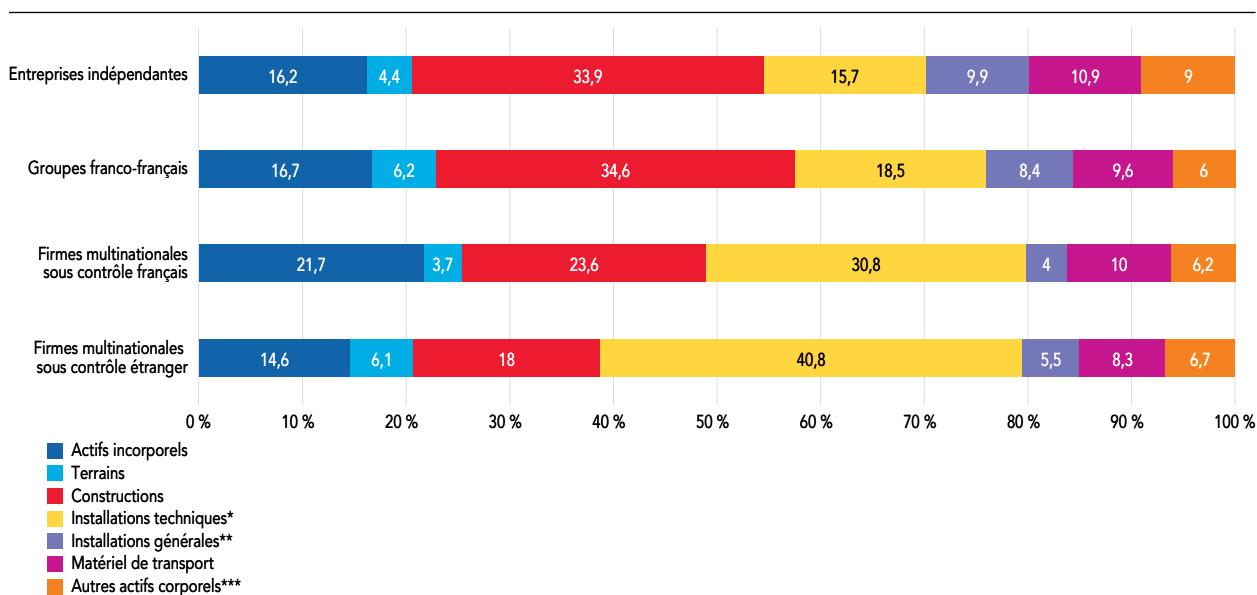
Source : Insee, Esane 2019.

La structure de l'investissement par type d'actifs se déforme avec la taille des entreprises : au niveau agrégé, plus les entreprises sont de grande taille, plus la part des actifs immatériels et celle des installations techniques, matériel et outillage industriel s'accroît dans la dépense d'investissement totale. Et à l'inverse, plus la part des actifs « terrains », « constructions » et « installations générales, agencements et

aménagements divers » diminue. Ainsi, le poids des actifs dit faiblement productifs, comme les terrains et les constructions, est particulièrement élevé dans l'investissement des entreprises de petite taille. Mais cela peut correspondre en partie au premier investissement qu'une entreprise doit réaliser à sa création.

c) Selon le type de contrôle :

G3 Structure par type d'actifs de l'investissement brut selon le type de contrôle en 2019
(en %)



* Installations techniques, matériel et outillage industriel.

** Installations générales, agencements, aménagements divers.

*** Matériel de bureau, mobilier informatique, emballages récupérables et divers.

Champ : France, entreprises (LME) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane 2019.

Les différences de structure de l'investissement entre entreprises indépendantes et groupes franco-français sont très faibles, ce qui laisse penser que le fait d'être organisé ou non en groupe de sociétés influe peu sur le type d'investissement réalisé. Par contre, les différences de structure sont beaucoup plus marquées au sein des groupes, selon le type de contrôle et la nationalité du centre de décision pour les multinationales. Ainsi, les firmes multinationales sous contrôle français consacrent une part de leur

investissement plus importante aux actifs immatériels que leurs homologues sous contrôle étranger (21,7 % contre 14,6 %). En revanche, ces dernières consacrent une part nettement plus importante de leur investissement aux installations techniques, matériel et outillage industriel que celles sous contrôle français (40,8 % contre 30,8 %), ceci ne faisant que refléter qu'un grand nombre des firmes multinationales sous contrôle étranger sont spécialisées en France dans des activités industrielles.

II. DONNÉES DE CADRAGE MICROÉCONOMIQUES SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES (LME) EN 2019

1) Proportion d'entreprises ayant investi en 2019

T2 Proportion d'entreprises qui ont investi* en 2019 selon le secteur d'activité et la catégorie d'entreprises

	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
Industrie	53	95	99	100
Construction	56	92	97	94
Commerce	48	91	98	100
Transports-entrepasage	45	93	98	100
Hébergement-restauration	62	95	100	100
Information-communication	43	90	98	100
Service aux entreprises	35	81	95	100
Service aux particuliers	35	85	97	100
Ensemble	46	90	98	100

* Investissement corporel brut hors apports strictement positif en 2019.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands (hors secteurs agricole, financier et immobilier) ayant investi en 2019. Sont exclues ici les unités pour lesquelles les données sont imputées.
Lecture : 53 % des microentreprises industrielles ont investi en 2019, contre 95 % des PME industrielles.

Source : Insee, Esane 2019 (données individuelles).

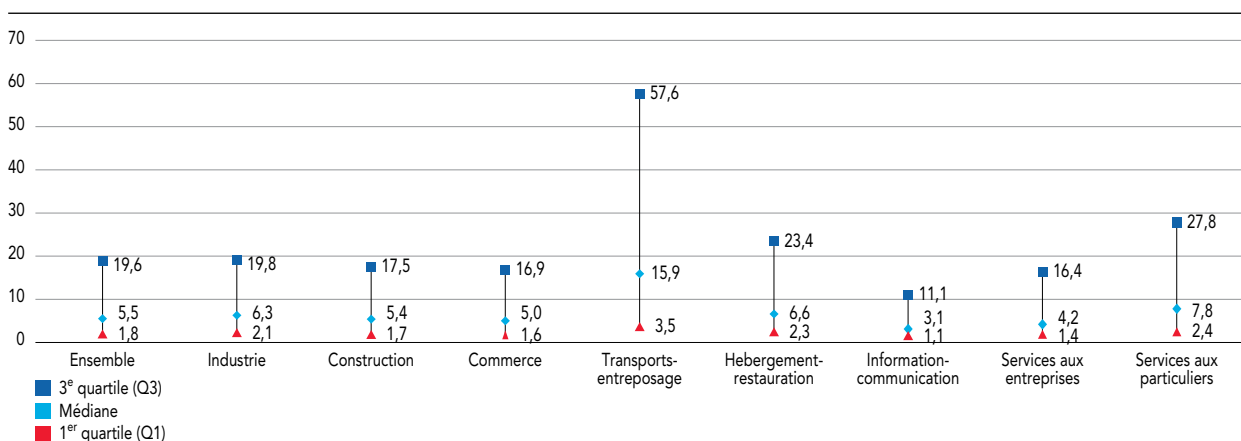
Si parmi les ETI-GE, c'est la très grande majorité des entreprises qui ont investi en 2019, cette part reste élevée parmi les PME non micro-entreprises (90 %) mais chute fortement pour la catégorie des micro-entreprises (46 %). Néanmoins, même au sein des micro-entreprises, la proportion d'entreprises ayant investi varie fortement selon le secteur d'activité : alors que seules 35 % ont investi dans les secteurs des services aux entreprises

et des services aux particuliers, c'est 62 % qui ont investi dans le secteur de l'hébergement-restauration. À noter que pour la moitié des micro-entreprises ayant investi, le montant de leur investissement est inférieur à 5,2 milliers d'euros en 2019. Il peut correspondre aux investissements nécessaires au démarrage d'une activité.

2) Distribution des taux d'investissement des entreprises ayant investi en 2019

a) Par secteur d'activité :

G4 Distribution des taux d'investissement* des entreprises ayant investi en 2019, selon le secteur d'activité (en %)



* Investissement corporel brut hors apports/valeur ajoutée hors taxes.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands (hors secteurs agricole, financier et immobilier) ayant investi en 2019. Sont exclues ici les unités pour lesquelles les données sont imputées.
Lecture : En 2019, pour un quart des entreprises industrielles ayant investi, le taux d'investissement est supérieur à 19,8 %.

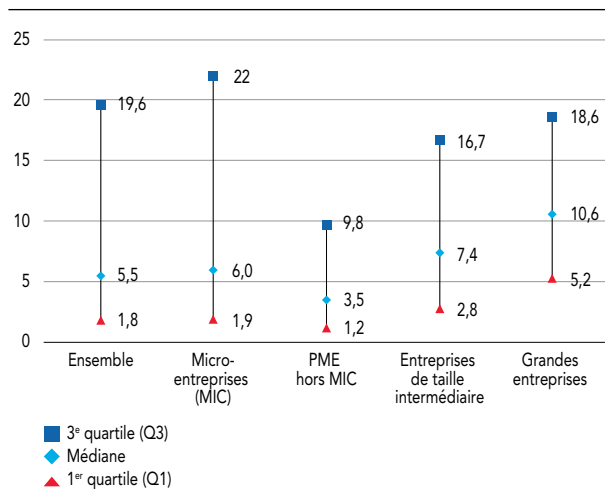
Source : Insee, Esane 2019 (données individuelles).

Au sein d'un même secteur d'activité, les écarts de taux d'investissement entre entreprises peuvent être très importants. La dispersion des taux d'investissement est particulièrement marquée dans le secteur des transports, secteur dans lequel il y a de très fortes disparités entre entreprises : s'y trouvent à la fois les grandes entreprises de transports (SNCF, Air France, RATP, etc.) avec des besoins d'investissements en infrastructure particulièrement élevés et des chauffeurs VTC ayant le statut de micro-entrepreneur et des

besoins d'investissement nettement plus limités. La dispersion des taux d'investissement est également marquée dans les services aux particuliers et l'hébergement-restauration. Les entreprises du secteur de l'information-communication se distinguent par des taux d'investissement plus faibles que dans les autres secteurs, en partie en lien avec le fait que ces entreprises sont souvent à haute valeur ajoutée et investissent surtout en actifs immatériels (non comptabilisés ici dans le graphique).

b) Par catégorie d'entreprises :

G5 Distribution des taux d'investissement* des entreprises ayant investi en 2019, selon la catégorie d'entreprises (en %)



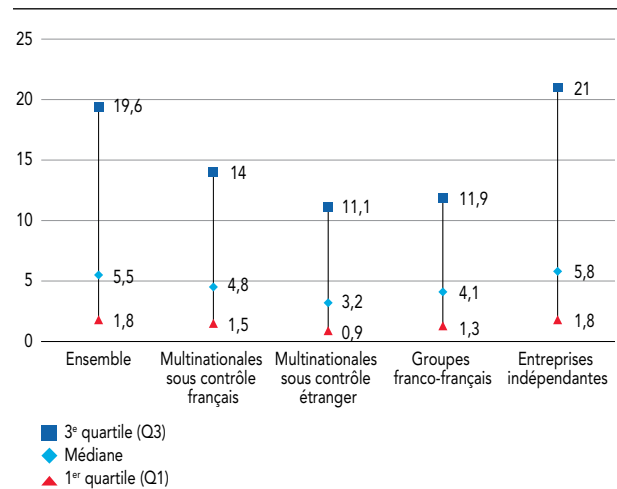
* Investissement corporel brut hors apports/valeur ajoutée hors taxes.
 Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands (hors secteurs agricole, financier et immobilier) ayant investi en 2019. Sont exclues ici les unités pour lesquelles les données sont imputées.
 Lecture : En 2019, pour un quart des micro-entreprises (MIC) ayant investi, le taux d'investissement est supérieur à 22%.

Source : Insee, Esane 2019 (données individuelles).

C'est l'ensemble de la distribution des taux d'investissement des entreprises qui est tiré vers le haut lorsque leur taille augmente, à l'exception des micro-entreprises (cf. focus ci-dessous). En 2019, le taux d'investissement médian des grandes entreprises est ainsi près de trois fois celui des PME hors MIC (10,6 % contre 3,5 %). De plus, la dispersion des taux d'investissement est plus forte ¹ au sein des ETI-GE qu'au sein des PME hors MIC.

c) Par type de contrôle :

G6 Distribution des taux d'investissement* des entreprises ayant investi en 2019, selon le type de contrôle (en %)



* Investissement corporel brut hors apports/valeur ajoutée hors taxes.
 Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands (hors secteurs agricole, financier et immobilier) ayant investi en 2019. Sont exclues ici les unités pour lesquelles les données sont imputées.
 Lecture : En 2019, pour un quart des multinationales sous contrôle français ayant investi, le taux d'investissement est supérieur à 14 %.

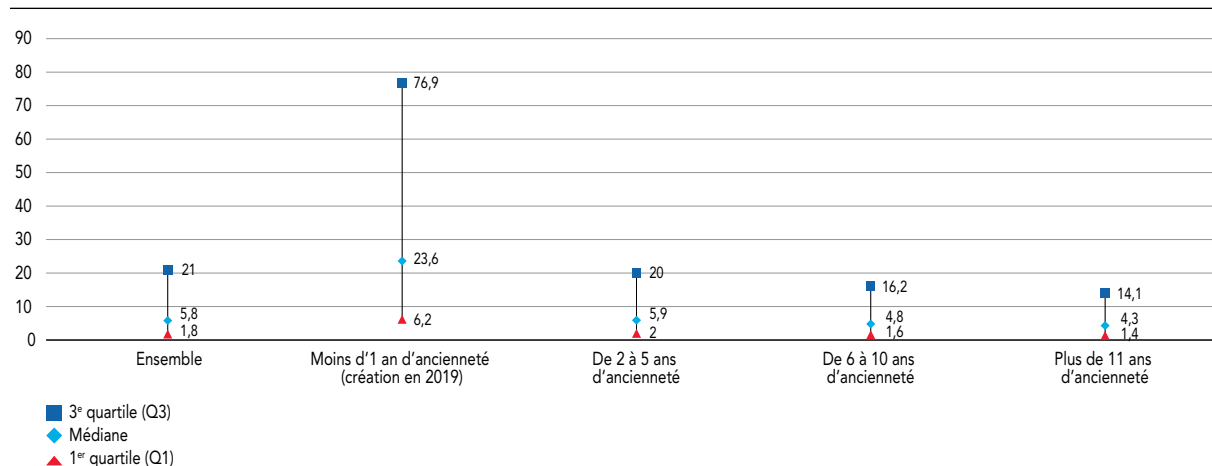
Source : Insee, Esane 2019 (données individuelles).

En 2019, la distribution des taux d'investissement des firmes multinationales sous contrôle étranger apparaît proche de celle des groupes franco-français, mais en deçà de celle des multinationales sous contrôle français.

¹ L'écart interquartile Q3-Q1 des taux d'investissement s'élève à 13-14 pp dans les ETI-GE contre 9 pp dans les PME hors MIC.

FOCUS SUR LES TPE-PME INDÉPENDANTES : ANCIENNETÉ ET TAUX D'INVESTISSEMENT

G7 Distribution des taux d'investissement* des TPE-PME indépendantes** ayant investi en 2019, selon l'ancienneté (en %)



* Investissement corporel brut hors apports/valeur ajoutée hors taxes.

** TPE-PME qui ne sont pas organisées en groupe de sociétés.

Champ : France, TPE-PME indépendantes des secteurs principalement marchands (hors secteurs agricole, financier et immobilier) ayant investi en 2019. Sont exclues ici les unités pour lesquelles les données sont imputées.

Lecture : En 2019, pour un quart des TPE-PME indépendantes créées en 2019 et ayant investi, le taux d'investissement est supérieur à 76,9%.

Source : Insee, *Ésane 2019* (données individuelles).

La dispersion des taux d'investissement est très forte dans la catégorie des TPE-PME indépendantes (l'écart interquartile est proche de 20 points de pourcentage). Mais cette dispersion décroît avec l'ancienneté des TPE-PME. Elle est extrêmement élevée au sein de la population des TPE-PME nouvellement créées, les écarts de taux d'investissement reflétant à la fois des différences de capacité financière pour amorcer une activité et des différences de besoin en capital initial, celui-ci variant selon le type d'activité créée. Durant l'année de la création, l'investissement médian des TPE s'élève à près de 9 milliers d'euros, contre autour de 5 milliers d'euros pour les TPE plus anciennes. La faiblesse de la valeur ajoutée dégagée lors de la première année, contribue à accroître les écarts de taux d'investissement entre entreprises. Puis ces écarts tendent à diminuer lorsque les TPE-PME deviennent plus mûres et dégagent davantage de valeur ajoutée. Pour les TPE-PME de plus de 11 ans d'ancienneté, la dispersion des taux d'investissement est proche de celle observée au sein des ETI-GE. Mais leur taux d'investissement médian reste bien en deçà de celui des ETI-PME (4,3 % contre 7,4 % pour les ETI et 10,6 % pour les GE).

CONTEXTE

L'Observatoire du financement des entreprises prépare son prochain rapport qui sera consacré aux défis de l'investissement des entreprises et de son financement.

La CPME, le Medef et l'U2P ont interrogé des chefs d'entreprises sur leurs besoins, leurs perspectives d'investissement ou encore l'accompagnement qui leur a été proposé (que ce soit par les banques ou les pouvoirs publics).

Des focus thématiques, sur la transition énergétique et la transition numérique, ont par ailleurs été réalisés au cours des entretiens.

La CPME a procédé à des entretiens de chefs d'entreprises qui diffèrent à bien des égards (deux femmes et deux hommes, secteurs d'activités et tailles d'entreprises différents).

ENTREPRISE A

• Présentation de l'entreprise

L'entreprise est une franchise dans le commerce de compléments alimentaires pour aider à la perte de poids. Elle propose également une expertise en rééducation alimentaire. Elle dispose de plusieurs établissements et compte six salariés.

Avant la Covid-19, l'entreprise réalisait un chiffre d'affaires annuel de 800 000 euros. Depuis, le chiffre sanitaire est descendu à 550 000 euros. L'activité est saisonnière, et durant les mois importants de l'année (de mars à mai), les commerces étaient fermés. Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, la dirigeante estime toutefois que la situation financière de son entreprise est solide.

La crise a également renforcé les difficultés liées au recrutement. Plusieurs salariés sont partis et il est difficile de trouver des profils expérimentés. La dirigeante doit donc former les salariés, dans la crainte qu'ils ne restent pas.

• Financement des investissements

La dirigeante a entrepris d'importants investissements en 2021, pour notamment renouveler ses équipements. Ils ont été financés uniquement par emprunts bancaires afin de garder un niveau suffisant de trésorerie. Pour se prémunir du risque, la banque a demandé la garantie personnelle de la dirigeante. Celle-ci a désormais atteint les plafonds d'emprunt avec sa banque, elle recherche donc d'autres moyens de financement pour l'avenir. Toutefois, elle estime n'avoir pas le temps nécessaire pour trouver des alternatives.

Elle est également cliente d'une autre banque. Les relations que la dirigeante entretient avec ses conseillers bancaires sont variables, les différences provenant essentiellement du facteur humain. Elle regrette notamment qu'il soit impossible d'avoir le même conseiller sur une longue période, du fait d'un fort *turnover* dans les établissements. Cette situation impacte indéniablement la relation. Les nouveaux conseillers peuvent également être inexpérimentés, ce qui n'inspire pas confiance car l'entreprise ne dispose pas du regard d'un expert sur ses projets.

La dirigeante estime ne pas avoir le niveau suffisant d'information pour bénéficier des aides, et considère qu'il est difficile d'accéder aux données. Elle n'a pas le temps de faire une recherche de financement et estime que les bases de données sur Internet ne permettent pas de trouver facilement l'information. Elle aimerait bénéficier de l'aide d'une personne physique car les bases de données que l'on trouve sur Internet ne permettent pas, selon elle, d'accéder à l'information de manière rapide. Il est difficile de cocher toutes les cases pour être éligible aux aides qui sont présentées. Enfin, elle a souhaité, par le passé, bénéficier d'une aide de la BPI, mais le montage de dossier l'en a dissuadée. Elle déplore la surcharge administrative pour bénéficier d'un soutien financier. Cela demande trop de temps, ce qui écarte les chefs d'entreprise de leur activité.

• Transformation numérique

L'entreprise est présente sur Internet, par l'intermédiaire du franchiseur, et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.).

La dirigeante a fortement investi dans la digitalisation de l'activité au cours de la crise sanitaire. En effet, il n'est plus possible d'approcher sa clientèle sans passer par Internet. Elle réalise ainsi des campagnes sur Facebook, ce qui permet de décrocher de nouveaux prospects. L'impact sur la croissance de l'activité est donc positif.

Elle forme par ailleurs les salariés aux nouveaux outils, de manière à réaliser des consultations à distance, mais elle déplore le manque d'automatisme, de réflexes. Le financement est d'autre part un obstacle selon la dirigeante, car les coûts pour transformer l'activité sont élevés.

Si le numérique est un axe de développement pour l'entreprise, elle estime que le contact humain demeure indispensable à son activité. Il s'agit donc de trouver un équilibre.

• Transition écologique

La dirigeante n'a pas amorcé la transition écologique de son entreprise, elle déplore un manque de solutions, notamment en terme de recyclage (pour des fioles) et avoue avoir un manque de connaissance sur les possibilités.

Elle estime, en outre, qu'il y a un double discours, avec d'un côté une communication autour de la RSE qui sensibilise les individus, et de l'autre côté un manque de suivi des pouvoirs publics, notamment dans le développement de pratiques écologiques.

ENTREPRISE B

• Présentation de l'entreprise

Le secteur d'activité de l'entreprise est le nettoyage et propreté. Les activités sont les suivantes : entretien régulier de locaux (bureaux, industrie), vitrerie, nettoyage de fin de chantier. La société intervient également après des sinistres. L'entreprise compte 350 collaborateurs, mais 130 en équivalent temps plein, pour un chiffre d'affaires annuel de 5 millions d'euros.

L'entreprise était en croissance avant la crise sanitaire et a réussi à maintenir son chiffre d'affaires en 2020, malgré une perte de 30 % lors du premier confinement.

Malgré cette résilience durant la crise, la dirigeante craint qu'au cours des prochains temps, le chiffre d'affaires dans le secteur diminue, du fait du développement du télétravail. Cela implique en effet une baisse des fréquences de passage des salariés au bureau.

• Financement des investissements

Le dernier investissement de l'entreprise s'est élevé à 1,5 million d'euros et correspond à la construction du siège social. La dirigeante a profité de cet investissement pour moderniser l'ensemble du parc informatique. De plus, chaque année, l'entreprise renouvelle des véhicules.

Pour financer la construction du siège social, l'entreprise a fait appel à deux banques, permettant de diversifier le risque. Pour le renouvellement du parc informatique, le financement s'opère soit par autofinancement soit par emprunt. Enfin, pour le financement des véhicules, l'entreprise a recours au crédit-bail ou à la location longue durée.

La croissance de l'entreprise s'est opérée notamment par le rachat de sociétés (six en dix ans), ce qui explique qu'elle a des engagements auprès de nombreuses banques (sept). La dirigeante souhaite désormais diminuer le nombre de partenaires et n'avoir, d'ici à trois ans, que trois banques au maximum.

La dirigeante entretient de très bonnes relations avec les banques. Elle était auparavant directrice d'agence au sein d'une banque et connaît donc bien les mécanismes. Elle est également très transparente, explique les arbitrages financiers sur les comptes de résultats et bilans, ainsi que les motivations. Elle estime que cette transparence permet d'améliorer la relation et instaure une confiance.

La dirigeante prend régulièrement contact avec ses conseillers bancaires, par mail ou téléphone. Elle regrette toutefois que l'accueil diffère lorsque l'entreprise est un nouveau client (la banque fait alors des efforts et offre plus facilement des crédits). Cet effort n'est pas le même lorsque l'entreprise dispose de comptes plus anciens. Elle considère également que l'entreprise n'a pas connu de difficultés financières et que, par conséquent, il n'y a pas eu de situation qui aurait pu dégrader les relations avec les banques.

Faisant appel jusqu'à présent uniquement aux banques, la dirigeante aimerait pouvoir échanger avec un interlocuteur unique qui renseignerait sur les aides. Elle regrette également que les aides de la Région soient soumises à des contreparties sur l'emploi, ce que l'entreprise ne peut garantir.

• Transformation numérique

L'entreprise a accru ces dernières années ses investissements dans le numérique et est désormais en veille sur les nouvelles évolutions. Elle réalise d'ailleurs actuellement avec des clients tests la mise en place d'un intranet. Ils pourront ainsi accéder aux contrôles qualité et aux factures. Si ces pratiques s'avèrent efficaces, elles seront amenées à se développer prochainement.

Un frein à la digitalisation est la faible couverture dans certaines zones, ce qui impacte l'activité. La dirigeante a ainsi dû installer une antenne dans ses locaux pour pouvoir dupliquer le réseau téléphonique, pour un coût de 4 000 euros.

La dirigeante constate également que le numérique n'est pas toujours un gain d'efficacité pour l'entreprise, en témoigne son expérience dans la mise en place de la facturation électronique. La disparition des nombreuses factures papiers devait générer une économie de temps. Or, il s'avère que chaque client met en place sa propre procédure de dématérialisation de factures et impose de nouveaux critères. La facturation devient alors du sur-mesure, ce qui annule tous les gains espérés.

Du fait des nombreux coûts, la dirigeante estime dès lors que la transition numérique a un impact négatif sur la rentabilité de l'entreprise, et qu'elle ne permet pas d'augmenter le chiffre d'affaires. Le digital est donc perçu comme une condition de survie et non comme un axe de croissance.

- **Transition écologique**

L'entreprise a mis en place de nombreuses actions pour réduire son impact environnemental, par une réduction de la consommation de produits polluants et par une meilleure gestion des déchets (ex. : utilisation de produits écolabellisés, installation de bacs à rétention dans toutes les agences pour le stockage des produits, etc.). Ces mesures s'expliquent par la sensibilité de la dirigeante sur le sujet et à une volonté d'améliorer l'image de la société. La transition écologique a nécessité un changement des méthodes de travail et du matériel.

La dirigeante souhaiterait disposer de véhicules moins polluants. Toutefois, le coût des véhicules électriques est bien plus élevé pour un usage équivalent. Si le coût était en revanche identique, elle accroîtrait ses investissements dans la transition énergétique par ce biais.

La dirigeante a par ailleurs mis en place un site vitrine afin de coller à l'image de professionnalisme de l'entreprise. Sur ce site, se trouvent les pratiques de l'entreprise en termes de RSE et les certifications (ISO 9001). La dirigeante souhaite être perçue comme un précurseur sur l'aspect environnemental, ce qui constitue notamment un bonus dans les appels d'offres. L'entreprise est d'ailleurs labellisée RSE. La dirigeante est convaincue que la RSE est indispensable, elle considère à ce titre que l'entreprise a un rôle sociétal sur son territoire.

La dirigeante a enfin souhaité mettre en place un bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Cela s'est révélé complexe car il est difficile d'avoir toutes les informations sur les déplacements des collaborateurs. La modification des plannings chaque semaine rend difficile son élaboration. La solution serait de passer par un cabinet extérieur, ce qui alors, représenterait un coût financier élevé pour l'entreprise.

ENTREPRISE C

• Présentation de l'entreprise

L'activité de l'entreprise est la location de véhicules industriels. Elle regroupe huit collaborateurs et son chiffre d'affaires s'est élevé à 1,5 million d'euros en 2021. Elle est répartie sur trois sites et sa clientèle est nationale.

Le chiffre d'affaires a augmenté ces dernières années. La crise sanitaire n'a pas eu de réel impact sur l'activité annuelle, car les pertes liées à la fermeture de l'entreprise entre les mois de mars et mai 2020 ont été compensés sur les mois suivants.

Sa principale difficulté actuellement est le problème d'approvisionnement. Le dirigeant signale des retards de livraison de véhicules de plusieurs mois. Aucune amélioration n'est prévue en 2022.

• Financement des investissements

Le dirigeant estime avoir une situation financière solide, il est coté H3 à la Banque de France.

Le dernier investissement de l'entreprise est l'acquisition d'un bien immobilier. Avec les travaux, le montant s'est élevé à 800.000 euros (soit plus de la moitié du chiffre d'affaires de la société), financé dans son intégralité par une banque.

Actuellement, le dirigeant a des emprunts dans quatre banques, dont la BPI. Les montants sont répartis de manière équitable entre les quatre structures. Il estime important de ne pas dépendre d'une seule banque pour financer sa croissance.

Un PGE a par ailleurs été souscrit par l'entreprise, essentiellement dans l'objectif de maintenir un niveau de trésorerie suffisant. N'ayant pas à ce jour utilisé les fonds, le dirigeant ne s'interdit pas l'acquisition d'une société.

Le chef d'entreprise estime que les relations avec les banques dépend fortement des échanges avec les conseillers. Pour une des banques, il regrette qu'elle lui ait refusé un financement alors qu'elle avait au préalable sollicité l'entreprise et donné son accord pour un investissement. Le dirigeant pense que le changement de décision de la banque est lié à un changement de directeur de l'agence.

• Transformation numérique

L'entreprise a instauré un programme de gestion de comptabilité et de facturation, permettant d'automatiser la réalisation des devis, des contrats et bons de commandes. Il y a de fait un gain de temps indéniable pour l'entreprise. Par ailleurs, le dirigeant souhaite créer un site web, qui serait un site vitrine. À plus long terme, le chef d'entreprise n'écarte pas l'idée de mettre en place, sur le site, une option permettant aux clients de pouvoir louer des véhicules.

Le dirigeant identifie le manque de temps et de compétences comme les principaux freins au développement du numérique. Il est par ailleurs difficile de trouver le produit adapté aux besoins de l'entreprise.

• Transition écologique

Le verdissement de la société s'opère notamment par le renouvellement du parc automobile. De même, les travaux opérés ont permis d'isoler le bâtiment. La principale raison de cette action n'était pas de diminuer l'impact écologique mais d'améliorer le confort des salariés. En effet, développer un environnement de travail favorable constitue un avantage pour maintenir les salariés existants et recruter de nouvelles compétences.

Proposant la location de véhicules à des sociétés d'auto-écoles, le dirigeant avait souhaité acquérir un véhicule électrique pour le permis remorque. Or, les véhicules électriques ne peuvent pas tracter. Il y a donc un manque d'offre lié à la réglementation.

ENTREPRISE D

• Présentation de l'entreprise

L'entreprise est du secteur de la plasturgie, spécialisée dans l'injection et l'extrusion plastique et dans l'usinage de précision. Elle regroupe une centaine de collaborateurs et a un chiffre d'affaires avoisinant les 20 millions d'euros. Elle est située dans plusieurs départements et a une implantation dans un pays européen.

La société a su maintenir son activité durant la crise de 2020, du fait d'avoir récupéré des marchés dans l'aéronautique. La crise sanitaire a complexifié les ventes à l'étranger (la société y réalise 20 % de son chiffre d'affaires), du fait des difficultés à se déplacer. Le dirigeant a toutefois annoncé que 2021 a été l'année du rebond.

• Financement des investissements

Pour financer ses investissements, la société recourt uniquement à l'autofinancement. Le dirigeant a un projet de croissance externe. Il estime toutefois avoir les capacités financières pour acquérir une société et conserver un niveau suffisant de trésorerie.

Le dirigeant considère que les établissements bancaires, mais également la BPI, prêtent à des entreprises qui n'ont pas besoin de financements et refusent de financer des entreprises qui sont au contraire dans le besoin.

Le dirigeant ne souhaite pas endetter l'entreprise par de l'emprunt bancaire, pour ne pas être en difficulté financière. Il consent que cette attitude peut être perçue comme un excès de prudence mais considère qu'il s'agit de la meilleure garantie pour l'entreprise.

• Transformation numérique

L'entreprise dispose d'un site web qui correspond à un site vitrine. Cela permet à l'entreprise de se faire connaître, de présenter son historique. Les investissements dans le numérique ont également permis d'optimiser la production, en particulier dans l'exploitation des données clients. L'entreprise a en parallèle mis en place une offre de e-commerce, mais ce canal représente une part anecdotique du chiffre d'affaires de l'entreprise. Le dirigeant estime enfin faire attention aux risques de cybercriminalité. De nombreuses mesures de protection ont été mises en place, à commencer par une modification régulière des mots de passe.

• Transition écologique

Le secteur de la plasturgie a une image négative dans le domaine environnemental. Le dirigeant estime toutefois que remplacer le plastique par une autre matière (ex. : le verre pour les bouteilles) ne serait pas nécessairement moins polluant, notamment pour les émissions liées au transport. Il remet plutôt en cause le comportement des utilisateurs de plastiques, qui jettent leurs déchets dans la nature.

Justement, en matière de gestion de déchets, la société commercialise ses déchets plastiques à Paprec et achète par la suite le plastique recyclé. Plus qu'une stratégie écologique, il s'agit d'une stratégie économique, car le plastique traité demeure de bonne qualité et son prix est moins cher que le plastique non recyclé.

Ce qui importe essentiellement au dirigeant est le calcul économique, faire que ses produits soient compétitifs. L'impact environnemental n'intervient que de manière secondaire. Il s'agit plutôt de valoriser ce qui a une valeur économique (déchets, chaleur, etc.). D'ailleurs, la société ne cherche pas valoriser son image pour ses actions en faveur de l'environnement.

Deux entreprises ont été auditionnées. Les deux appartiennent à des secteurs d'activité assez éloignés l'un de l'autre, s'agissant de services associés au secteur du bâtiment pour la première, et d'achats groupés de fournitures et diverses prestations dédiées aux PME pour la seconde.

Leurs parcours sont également très différents. La première est une affaire familiale dirigée par le fils du fondateur. L'actuel dirigeant a engagé un développement très dynamique depuis une vingtaine d'années (passant de quelques salariés à près de 200). Ces dernières années, l'entreprise a connu des difficultés importantes mais sa situation s'est stabilisée concomitamment à la crise de la Covid. L'autre entreprise a une dizaine d'années avec une croissance très dynamique, et pourrait s'apparenter à une *start-up* par certains aspects, dont le recours à des levées de fonds.

En dépit de ces différences notables, les deux entreprises se rapprochent par le caractère très entrepreneurial de leurs dirigeants et la réflexion stratégique poussée qui les anime, en même temps qu'une approche à la fois sereine et très professionnalisée de leur situation financière et de leurs relations avec leurs financeurs, comme de leurs investissements les plus importants. Les deux entreprises ont d'ailleurs recours à un DAF.

L'INVESTISSEMENT, UN IMPÉRATIF

Pour les entreprises interrogées, il est important de distinguer au sein de l'investissement au sens comptable, qui est quotidien, l'investissement qui est plus structurant, important en montant et plus ponctuel, même s'il peut être régulier et de long terme dans sa mise en œuvre (R&D interne ou par achat externe, par exemple). C'est ce sous-ensemble qui a été le principal objet des entretiens.

L'entreprise liée au secteur du bâtiment a réalisé une croissance externe en 2017. Depuis, dans une situation économique moins porteuse, ses investissements visent à maintenir ses actifs et ses capacités à niveau. C'est un impératif pour son dirigeant. Cela n'empêche pas des investissements conséquents. Ainsi, en 2019, l'entreprise a transformé son ERP/logiciel de gestion et remplacé le chauffage du siège par une climatisation réversible.

L'autre entreprise est dans une situation de forte conquête de ses marchés. Son développement lui impose un rythme d'investissement très soutenu.

DES INVESTISSEMENTS VERTS RÉELS MAIS DIFFICILES À QUANTIFIER

Pour les entreprises, les préoccupations environnementales vont avoir une série d'impacts qu'elles n'anticipent pas forcément comme des menaces. Pour elles, il peut s'agir d'une opportunité, voire de la mise en œuvre

d'une conviction. Néanmoins, l'une analyse aussi que la transformation environnementale qui s'impose ira de pair avec l'augmentation des coûts financiers qu'elle supporte (fiscalité environnementale, primes d'assurance, etc.).

Quoi qu'il en soit, les deux entreprises n'ont pas encore mis en place des actions ou une stratégie spécifique visant à s'adapter à ces impacts : l'une par manque de moyens financiers pour réaliser les investissements nécessaires et par absence d'alternatives technologiques ; et l'autre, parce qu'il s'agit pour elle d'une nécessité d'adaptation mais qui ne relève pas d'une stratégie spécifique.

Les deux entreprises estiment ainsi encore légers leurs investissements en matière de verdissement. Il est néanmoins apparu dans les échanges qu'elles minimisaient, voire omettaient, certains investissements verts car elles les pensent d'abord comme des investissements de capacité, de performance ou de confort des salariés avant d'en identifier le caractère écologique.

Ainsi, la première entreprise n'a pas les moyens de réaliser des investissements dans le seul objectif de verdissement, mais lorsqu'un investissement est réalisé, la dimension écologique est systématiquement étudiée. Pour différentes raisons de modèle économique ou de disponibilité de la solution verte, cette réflexion n'aboutit pas toujours à un investissement vert. Par exemple, pour le type d'usage des collaborateurs de l'entreprise, il n'a pas été trouvé de véhicule vert à coût maîtrisé en entrée de gamme (en prenant en compte à la fois l'achat et la vie du véhicule). Le parc automobile de l'entreprise n'a donc pas été verdi lors des derniers investissements mais le sera lorsque l'offre s'adaptera. En revanche, pour l'investissement de remplacement de son système de chauffage, l'entreprise a opté pour une solution écologiquement plus performante qui impliquait un surcoût pour l'entreprise. L'arbitrage a essentiellement été basé sur la recherche de confort et d'adaptation de l'espace de travail. Le verdissement était important mais secondaire.

Dans les deux cas, les domaines d'actions prioritaires sont :

- le changement de technologie et d'organisation de production ;
- l'offre de produits et de services, la gestion des déchets (avec la mise en place du tri et de la réduction de papier, l'impression noir et blanc et le réemploi du matériel informatique) ;
- la relation fournisseurs ;
- l'identification des risques physiques ;
- les actions/incitations auprès des collaborateurs de l'entreprise.

Les difficultés rencontrées sont le manque de temps et d'intérêt pour ce sujet, l'évolution de la réglementation et les incertitudes sur les futures normes ainsi que le manque de moyens financiers pour mettre en place cette politique.

UNE TRANSITION DIGITALE IMPÉRATIVE

Les investissements relatifs à la digitalisation de l'entreprise sont plus faciles à appréhender. Si le verdissement est une dimension d'un investissement, la digitalisation est davantage l'objet de l'investissement. L'entreprise réalise en effet des investissements significatifs pour assurer l'évolution de son modèle économique (développement d'un e-commerce pour répondre à un segment de sa clientèle, transformation de l'ERP, etc.). Compte tenu de sa fragilité, le ROI espéré des investissements est analysé avec une très grande attention et suivi. Ainsi, depuis 2018, le dirigeant évalue à 18/20 ses investissements sur la partie digitale : il les pilote pour viser des gains clairs à court terme en maîtrisant les coûts moyen-long terme.

L'autre entreprise a un pilotage très stratégique de ses investissements dans une logique d'efficience mais elle ne connaît pas les mêmes contraintes et son investissement reste plus dynamique.

Dans la réalisation de leurs investissements de digitalisation, les deux dirigeants ont pour priorité d'enrichir la relation client (association des clients dans la conception des offres et produits, vente en ligne, etc.), d'optimiser l'organisation de leurs entreprises (outils informatiques pour favoriser le travail collaboratif, association des équipes opérationnelles au projet de transformation digitale, etc.), de capitaliser sur des partenariats (élaboration de l'offre avec l'écosystème – partenaires, fournisseurs, donneurs d'ordre, concurrents), l'optimisation de la production (exploitation des données clients, digitalisation du processus de production, etc.) et de fluidifier la gestion courante et administrative.

En conséquence, les deux entreprises ont d'ailleurs déjà développé leurs réseaux sociaux, un commerce électronique par le biais d'un site web propre ou du marché en ligne, la facturation électronique (même si elles observent un manque de maturité de leurs partenaires TPE-PME sur ce point), des outils de travail collaboratif, des outils informatiques de suivi de la production ou d'autres activités, ainsi que le recours au *cloud*.

Dans ces investissements de transformation digitale, les principales difficultés rencontrées sont la complexité du sujet, les risques liés à la cybersécurité et le manque de maturité de l'écosystème (avec un retard noté de gros fournisseurs).

LE RECOURS AU FINANCEMENT BANCAIRE À LA FOIS SEREIN ET PRUDENT

L'entreprise liée au secteur du bâtiment fait appel au crédit bancaire de façon limitée. Les difficultés traversées minorent ses capacités d'emprunt. Surtout, l'entreprise souhaite limiter sa dépendance à certains financeurs en favorisant le recours à l'autofinancement pour des investissements du quotidien ou de rotation du matériel, tant pour des raisons de principes de financement que de simplicité de gestion. Ainsi, elle ne fait pas appel aux banques pour les investissements en SI. Pour le renouvellement de la flotte de véhicule et du parc de scanners 3D, c'est le crédit-bail qui a été préféré. En revanche, le crédit bancaire a été sollicité pour les travaux de 2019-2020. Celui-ci a été accordé dans sa totalité mais a nécessité le nantissement des parts sociales et du fonds de commerce (assez lourd mais dans un contexte de fragilité de l'entreprise). De façon générale, des gages, hypothèques ou nantissements lui sont demandés. L'entreprise complète ces ressources par des aides et crédits d'impôt, en particulier au titre de sa R&D et de projets innovants. Si les difficultés d'accès au crédit de trésorerie ont été réglées, l'accès au crédit d'investissement reste particulièrement difficile.

L'entreprise d'achat groupé pour les PME utilise également un mix de financements bancaires et d'autofinancement issu de ses résultats et d'une importante levée de fonds initiale. La santé de l'entreprise lui permet d'avoir recours à des prêts sans nécessité de garanties personnelles du dirigeant.

DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES EN INTERNE ET PAR LEURS RÉSEAUX

Le dirigeant ayant connu des difficultés a fait le choix d'intégrer un directeur général ayant un profil de DAF pour assurer un meilleur pilotage financier de l'entreprise et son redressement. L'entreprise a par ailleurs été accompagnée par deux cabinets, notamment pour obtenir des financements publics et crédits d'impôt.

L'autre entreprise s'est également dotée d'un DAF. Cette ressource interne est complétée par le soutien des investisseurs (Family Office) et des réseaux entrepreneuriaux. Ce soutien se manifeste dans la confrontation d'idées que souhaite le dirigeant de l'entreprise.

DES CHOIX DIFFICILES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Pour l'entreprise ayant connu des difficultés, l'arrivée du nouveau DG s'est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des coûts et de retour à la rentabilité. De fait, certains investissements en R&D ont été stoppés et l'équipe dédiée en interne a été réduite. L'entreprise n'avait plus les moyens de mettre en exploitation les innovations générées.

Par ailleurs, dans le cadre de cette stratégie et dans le contexte favorable de l'épidémie, la fréquence de renouvellement de la flotte automobile a été abaissée. Dans le cadre de la crise de la Covid, le renoncement à certains investissements a souvent été davantage guidé par le flou sur l'activité et les fragilités de l'entreprises plus que par un manque de financement (même si la distinction entre les deux peut être difficile).

Naturellement, pour l'autre entreprise, les investissements sont au contraire en accélération pour répondre au besoin de la croissance et pour la stimuler.

PGE ET RELATIONS AVEC LES BANQUES

À noter, les deux cas témoignent de la diversité des usages du PGE. La première entreprise en a obtenu plusieurs qui lui ont permis de faire face à des difficultés en partie présentes dès avant la crise. Leur remboursement est un enjeu important mais aujourd'hui sécurisé dans le cadre du dialogue avec les banques. La seconde entreprise a, quant à elle, sollicité un PGE dès avril 2020. Il s'agissait de faire face à une situation de grande incertitude avec la perte de 90 % de son activité en mars-avril. La situation de l'entreprise n'était pas alors en difficulté mais il fallait se prémunir contre l'éventuelle prolongement de cette absence d'activité. Cette crainte ne s'est pas réalisée et le PGE a été remboursé au premier anniversaire du prêt.

Au-delà de la gestion du PGE, les deux entreprises ont régulièrement rencontré leurs conseillers bancaires ces douze derniers mois.

Le premier dirigeant était très serein dans ses relations avec ses banques avant de connaître des difficultés (avant la crise). L'obtention des financements (y compris crédit-bail) s'est naturellement avérée moins facile une fois face à ces difficultés. De fait, la relation avec ses banques est jugée « *cordiale ou correcte* » mais il n'a pas d'attente particulière vis-à-vis d'elles.

L'autre dirigeant est dans une relation relativement facile avec sa banque. Il l'analyse néanmoins avec recul, estimant que cela est largement dû à la fois à la très bonne santé de son entreprise et à son implication patronale qui lui a permis d'avoir des relations directes privilégiées avec les responsables des agences bancaires, facilitant ainsi leur dialogue.

DES INVESTISSEMENTS DYNAMIQUES DANS L'AVENIR

Les deux dirigeants anticipent un impact de la crise sur leurs besoins d'investissement.

Pour l'entreprise liée au secteur du bâtiment, la crise de la Covid va avoir pour conséquence de renforcer les besoins d'investissements. Elle y voit

trois principales raisons. D'abord, les évolutions des modes de travail induites par la Covid : elles impliquent la modification de l'usage des locaux, ce qui l'impacte à la fois comme entreprise de service et comme acteur du secteur du bâtiment. Ensuite, la crise a engendré un retour de l'intérêt des clients pour la gestion digitalisée des immeubles (point fort de l'entreprise et objet d'investissement dans les années passées). Enfin, les incertitudes et reports de projets créent un besoin de mutation immobilière, donc un marché pour sa profession.

Pour l'autre entreprise, la crise a changé les types et flux d'achats. En tant qu'acteurs de l'achat pour les entreprises, elle identifie cette conséquence de la crise de la Covid comme essentielle pour elle.

Au-delà, les deux entreprises anticipent à un horizon de cinq ans un relatif dynamisme de leurs investissements. Leurs investissements sont aujourd'hui correctement proportionnés mais pour l'entreprise en forte croissance, l'enjeu est de continuer à accélérer le développement. Par ailleurs, les deux entreprises souhaitent accélérer leurs investissements en matière de verdissement, à condition que l'offre leur apporte des solutions adaptées (véhicules, par exemple). C'est un domaine dans lequel ils souhaitent accélérer leur investissement. Sur la partie digitalisation, compte tenu du niveau d'investissement déjà réalisé, il s'agira plutôt de maintenir ce rythme. Tant en termes de digitalisation que de verdissement, elles anticipent toutes les deux que leur business model n'aura pas à se transformer mais plutôt à évoluer.

La première entreprise identifie comme premier frein à sa capacité d'investissement la capacité de financement (autofinancement comme accès au financement extérieur). Pour l'entreprise d'achats groupés, le climat des affaires ou l'anticipation d'évolution de l'activité, l'évolution des dispositifs réglementaires et des normes (intérim, isolation, etc.) et le manque de compétences en interne sont des enjeux plus sensibles. De fait, si la première estime ne plus avoir assez de fonds propres (abîmés par des résultats négatifs et une trésorerie trop juste) pour porter ses projets de développement, la seconde estime ses fonds propres suffisamment solides.

Dans la perspective du rapport de l'Observatoire du financement des entreprises consacré aux défis de l'investissement des entreprises et de son financement, et de focus thématiques réalisés sur les problématiques spécifiques d'investissement liées à la transition énergétique et à la transition numérique, les organisations professionnelles membres de l'Observatoire ont souhaité conduire des entretiens avec des dirigeants d'entreprises afin de cerner notamment leurs besoins d'investissement, les défis auxquels ils sont confrontés, le regard qu'ils peuvent porter sur leurs motivations et leur parcours d'investissement.

Ainsi au cours du mois de décembre 2021, l'U2P a mené quatre entretiens individuels avec des dirigeants d'entreprise d'une durée respective d'environ une heure trente à deux heures.

L'U2P propose une restitution des éléments transversaux de ces enquêtes dans la synthèse qui suit.

LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INTERROGÉS RELÈVENT DES ACTIVITÉS SUIVANTES : VENTE ET RÉPARATION AUTOMOBILE, BOULANGERIE-PÂTISSERIE, TRAVAUX PUBLICS-PAYSAGE, NÉGOCE-DISTRIBUTION, EXPERT GÉOMÈTRE

Les entreprises dont certaines comportent plusieurs sites, sont situées dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France, Normandie, et Pays de la Loire, en villes ou en communes rurales.

Les effectifs des entreprises vont de 4 personnes à 35 personnes.

Les entreprises ont pour la plupart été créées ou reprises, il y a au moins vingt ans, hormis l'une d'elles, correspondant à une seconde activité nouvellement créée en 2009.

L'une des entreprises s'est développée par croissance externe depuis sa création, la dernière acquisition étant intervenue en 2019.

L'un des chefs d'entreprises interrogés a cédé son activité au printemps 2021.

Le chiffre d'affaires des entreprises s'échelonne de 300 milliers d'euros à 5 millions d'euros.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire survenue au premier trimestre de l'année 2020 a impacté les activités à des degrés d'intensité variables, les activités en B to C étant les plus pénalisées, compte tenu de la disparition ou de la raréfaction de la clientèle.

Pour certaines entreprises, les difficultés concernent encore à la date de l'entretien, au mois de décembre 2021, les approvisionnements, le financement des stocks et l'organisation du travail.

La plupart des entreprises interrogées ont souscrit à un PGE pour faire face à leurs besoins de trésorerie et ont eu recours au dispositif de chômage partiel.

La crise a dégradé le prix de cession de l'entreprise cédée au printemps 2021.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les dirigeants font part d'une stratégie d'investissements réguliers, visant à moderniser, renouveler l'appareil de production, voire augmenter la capacité de production ou/et réaliser des gains de productivité.

Tous les dirigeants interrogés ont réalisé des investissements sur les deux dernières années. Certains investissements réalisés répondent à des exigences de mise aux normes.

Les dirigeants considèrent qu'il est impératif d'investir et que, globalement, leur niveau d'investissement est correctement proportionné aux revenus dégagés par l'activité.

Pour certaines entreprises, le montant annuel consacré aux investissements représente jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires annuel.

Plusieurs dirigeants constatent que les fonds propres de l'entreprise sont insuffisants et freinent leur développement.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements en biens d'équipement sont souvent financés par des solutions mixtes d'autofinancement, de facilités de paiement de la part des fournisseurs et, selon les projets et les montants en jeu, par le recours à l'emprunt bancaire, notamment en cas d'acquisition/de modernisation de locaux.

La plupart des entreprises recourent également au crédit-bail sur quatre ou cinq ans pour l'achat de matériel ou l'acquisition de véhicules ou d'engins.

Dans le cas d'un recours à l'emprunt bancaire, des garanties personnelles sont généralement demandées au chef d'entreprise en complément des garanties apportées par les sociétés de caution mutuelle.

Certains dirigeants pointent les complexités et tracasseries administratives liées au montage des dossiers d'emprunt.

Certains dirigeants considèrent que l'accès au financement extérieur est une contrainte. « *Il n'y a pas d'aide pour les entreprises qui ne sont pas riches* », constate l'un d'entre eux.

Hormis l'un d'entre eux, les dirigeants d'entreprise sont clients de plusieurs banques.

Annuellement, l'un d'entre eux met en place un pool bancaire afin de planifier le financement des projets.

Les dirigeants interrogés ne recourent pas aux aides publiques, hormis les mesures de soutien destinées aux entreprises impactées par la crise sanitaire.

FOCUS SUR LES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les dirigeants interrogés ont connaissance des enjeux liés à la transition numérique et à la transition écologique.

On relèvera que sur le plan sémantique, la notion d'investissement dans la transition écologique n'est pas toujours explicite pour les chefs d'entreprise mais à l'énumération d'exemples d'investissements de ce type, que ce soit en lien avec la mobilité, l'énergie, les déchets, l'économie circulaire, la gestion de l'eau, les circuits courts, etc., immédiatement, les chefs d'entreprise font mention de leurs actions en la matière.

Certains dirigeants regrettent la limitation de leurs capacités de financement qui pénalise l'atteinte d'une meilleure performance environnementale, concernant en particulier les investissements lourds liés à la rénovation énergétique de leurs locaux professionnels ou à l'acquisition de véhicules électriques (lorsque ces derniers répondent à leurs besoins de déplacement).

Les dirigeants se montrent préoccupés par les coûts liés à la transition écologique et par la fiscalité associée qui impacteront les marges et la rentabilité.

Les enjeux de la transition numérique sont perçus par les dirigeants comme un axe fort, impactant leur cœur de métier, qu'ils situent prioritairement sur le plan de l'optimisation de la production, la gestion de l'activité, la relation commerciale, l'introduction de nouveaux biens et services, la gestion des données.

Ils considèrent qu'il s'agit d'un facteur permettant d'améliorer la rentabilité de certains pans de l'activité.

Un dirigeant explique d'ailleurs que les investissements lourds en matériel n'induisent pas une rentabilité plus forte car le prix de marché des prestations est contraint et l'exercice du métier s'accompagne de davantage de responsabilités.

Les dirigeants situés dans des communes rurales pointent les entraves techniques liées aux zones blanches non couvertes par Internet, ou encore à une qualité de connexion ou niveau de débit Internet insuffisants qui freinent les projets avant même la question de leur financement.

Les dirigeants considèrent que la plupart de leurs investissements comportent la double dimension environnementale et numérique et soulignent que la transition écologique va modifier leur façon de travailler et leur offre.

Ils font un lien direct entre les investissements en équipements et les ressources humaines, considérant qu'il est difficile de trouver un équilibre entre le besoin d'attirer du personnel dans l'activité sans disposer d'un matériel performant et d'investir lourdement, compte tenu des charges liées au personnel.

Les investissements dans la transition écologique et numérique sont considérés comme un facteur d'attractivité de l'entreprise.

Les dirigeants insistent sur le besoin de visibilité pour réaliser les projets d'investissement dont la rentabilité s'inscrit sur le temps long.

Dans le secteur de la vente/réparation automobile, le dirigeant interrogé considère que la réglementation en matière de mobilité, de circulation, de pollution, de mise en place de zones à faibles émissions mobilité, ainsi que l'évolution des modes de consommation liée notamment à la crise sanitaire, renforcent l'incertitude et risquent de pénaliser ses projets d'investissement. Ce contexte rend également difficile le conseil à l'égard des clients concernant notamment le choix d'énergie d'un véhicule.

Observatoire du financement des entreprises

Président

Frédéric Visnovsky

Éditeur

Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication

Frédéric Visnovsky

Rapporteur

Béatrice Raoult-Textier

Réalisation

SGS & Co et
Direction de la communication de la Banque de France

Contact

Médiation nationale du crédit aux entreprises
Direction générale des Services à l'économie et du Réseau
Banque de France
2-4, rue de la Banque
75002 Paris
Code courrier : DGSER MNC 32-1439
Téléphone : +(33) 1 42 92 38 16

Impression

Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal

Juin 2022

Internet

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Le Rapport du financement des entreprises est en libre téléchargement sur le site internet de la Banque de France (www.banque-france.fr).



Ce rapport a été préparé à la Banque de France